

RAPPORT ANNUEL 2025 | 2026



Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec

Conformément au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, ce rapport présente les principales activités de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2025 et se terminant le 31 mars 2026.



TABLE DES MATIÈRES

4	LETTRES DE PRÉSENTATION
5	MISSION, VISION ET VALEURS DE L'OOAQ
6	RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE
8	RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
11	GOUVERNANCE
21	RAPPORT DES ACTIVITÉS
22	du comité de la formation
24	relatives à la reconnaissance des équivalences
27	relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences
28	relatives à l'assurance responsabilité professionnelle
30	relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession
33	relatives à l'inspection professionnelle
39	relatives à la formation continue
41	relatives aux enquêtes disciplinaires du bureau du syndic
46	relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes d'honoraires
47	du comité de révision (des décisions du bureau du syndic)
49	du conseil de discipline
51	relatives aux infractions pénales prévues au <i>Code des professions</i> ou aux lois professionnelles
53	relatives au rôle sociétal de l'Ordre et aux communications
57	relatives à l'équité, la diversité et l'inclusion
59	PRIX ET DISTINCTIONS
61	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES
67	INFORMATIONS FINANCIÈRES
68	RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS
70	ÉTATS FINANCIERS
70	Résultats
71	Évolution des soldes de fonds
72	Bilan
73	Flux de trésorerie
74	Notes complémentaires
81	Renseignements complémentaires

LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, le 20 novembre 2026

Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Présidente,

Conformément à la Loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026.

Veuillez recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Jean Boulet

Ministre du Travail et ministre responsable des Relations canadiennes

Montréal, le 20 novembre 2026

Monsieur Jean Boulet

Ministre du Travail et ministre responsable des Relations canadiennes
Cabinet du ministre du Travail
200, chemin Sainte-Foy, 6e étage
Québec (Québec) G1R 5S1

Monsieur le Ministre,

Conformément à la Loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2026.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Paul-André Gallant, AdmA, MBA, ASC, M.P.O., orthophoniste
Président

Montréal, le 20 novembre 2026

Madame Mélanie Hillinger

Présidente de l'Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 10e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Madame la Présidente,

Conformément à la Loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2026.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Paul-André Gallant, AdmA, MBA, ASC, M.P.O., orthophoniste
Président



Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec

MISSION

Assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres, notamment en assurant la surveillance de la pratique et en soutenant le maintien des compétences.

VISION

L'Ordre et ses membres s'engagent à être une force rassembleuse et inclusive pour faire évoluer les pratiques en cohérence avec les besoins de la société québécoise.

VALEURS

Dans l'accomplissement de leurs fonctions, l'Ordre, ses administratrices et administrateurs, son personnel et ses membres sont guidés par ces trois valeurs fondamentales :

COLLABORATION

INTÉGRITÉ

INNOVATION



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTENCE



Paul-André Gallant

Adm.A., MBA, ASC, M.P.O., orthophoniste

Ce mot du président revêt pour moi une signification toute particulière. Il s'agit du dernier que je signe dans le cadre d'un rapport annuel à titre de président de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec. Ce moment appelle naturellement au bilan, et après plus de 10 années au service de la protection du public, je peux affirmer que celui-ci est riche, dense, exigeant, mais profondément porteur de sens.

Au fil des 10 dernières années, j'ai eu le privilège d'être témoin de l'engagement exceptionnel de notre communauté professionnelle. Nous avons porté des dossiers souvent complexes, parfois longs, mais toujours guidés par une même volonté : la protection du public et la reconnaissance pleine et entière de nos expertises.

Cette dernière année de mandat a également été consacrée, avec sérieux et sérénité, aux travaux entourant la transition à la présidence. Assurer la continuité, transmettre les dossiers, partager l'expérience acquise et préparer la relève font partie intégrante de la responsabilité que j'ai souhaité assumer pleinement. Je quitte mes fonctions avec confiance envers celles et ceux qui poursuivront ce travail.

D'ailleurs, cette année a aussi été marquée par un jalon historique : les 70 ans de notre ordre. 70 années d'évolution, de rigueur, d'adaptation et d'affirmation professionnelle. Cet anniversaire n'était pas qu'un regard vers le passé; il a surtout été une occasion de mesurer la pertinence toujours actuelle de notre mission et la solidité des fondations sur lesquelles nous poursuivons notre travail au service de la population québécoise.

Au fil des dernières années, l'Ordre a consolidé sa place comme interlocuteur crédible et respecté auprès de ses partenaires, des décideurs et des organisations du système professionnel, du réseau de l'éducation et du réseau de la santé. Cette reconnaissance ne s'est pas bâtie du jour au lendemain. Elle est le fruit d'un travail rigoureux, cohérent et constant, porté par des positions fondées sur l'expertise, l'intérêt public et une compréhension fine des enjeux de société. J'en ressens une grande fierté.

Cette crédibilité nous permet aujourd'hui d'exercer une réelle influence, parfois même au-delà des espaces formels où nous sommes appelés à intervenir. Les travaux entourant le projet de loi 94 en offrent une illustration éloquent : bien que l'Ordre n'ait pas été invité en commission parlementaire, plusieurs organisations entendues ont néanmoins défendu leurs positions en s'appuyant notamment sur le mémoire de l'OOAQ déposé en marge de ces consultations. Cela témoigne de la portée de notre prise de position et de la solidité de nos arguments. Être entendu, relayé et reconnu comme une référence constitue un levier puissant pour faire avancer notre mission de protection du public. Cette capacité d'influence, exercée avec responsabilité et discernement, fait désormais partie intégrante de l'action de l'Ordre.

D'ailleurs, les travaux visant à permettre aux audiologistes de vendre, poser et renouveler les prothèses auditives ont mobilisé une énergie considérable des membres de l'équipe. Ce dossier illustre parfaitement ce que signifie travailler à la fois pour l'accessibilité aux services, l'évolution de la pratique professionnelle et la protection du public en faisant tomber les barrières législatives qui empêchent d'exercer pleinement selon un principe d'accessibilité compétente. C'est un chantier structurant et porteur qui se poursuivra au cours du prochain exercice.

Autre élément important sur le plan politique, l'adoption du projet de loi 15 a représenté un moment charnière du point de vue du système professionnel. Les travaux entourant cette réforme importante, qui se poursuivra, nous ont demandé une présence soutenue, une capacité d'analyse fine et des interventions stratégiques constantes pour saisir les opportunités et faire avancer des dossiers. Les gains obtenus en matière d'efficacité réglementaire donnent à l'Ordre des leviers mieux adaptés aux réalités contemporaines pour remplir sa mission. Cela ne fait que commencer, nous l'espérons. Mais, au-delà des enjeux techniques et réglementaires, j'en retiens également la capacité des ordres professionnels à travailler de concert, à partager leurs préoccupations et à chercher des solutions communes. Cette dynamique est essentielle et doit se poursuivre pour les travaux à venir liés à la modernisation du système professionnel québécois.

La dernière année a également coïncidé avec la préparation de la campagne électorale provinciale à venir. Nous avons souhaité saisir cette occasion pour illustrer notre vision en matière d'accessibilité aux services en orthophonie et en audiologie, et pour rappeler l'importance de la communication et de l'audition comme déterminant de la santé physique et mentale. Ces démarches s'inscrivent dans une vision à long terme : celle où notre expertise est entièrement reconnue dans l'organisation des services de santé et d'éducation au Québec. Derrière une année bien remplie et des avancées construites patiemment au fil des ans, il y a avant tout des personnes engagées. Rien de tout cela n'aurait été possible sans le travail rigoureux et constant des membres du conseil d'administration, des comités, de la direction générale et de toute l'équipe de la permanence. Leur professionnalisme, leur intelligence collective et leur engagement méritent toute ma reconnaissance. L'équipe que nous avons bâtie au fil des années demeurera ma plus grande fierté.

Il va de soi pour moi de terminer ce dernier rapport de la présidence en m'adressant directement à vous, orthophonistes et audiologistes. Je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous pour la confiance témoignée au cours de la dernière décennie, mais surtout pour le travail remarquable que vous accomplissez au quotidien pour la population québécoise.

Je termine ce mandat avec fierté, humilité et une profonde confiance envers l'avenir de l'OOAQ et du système professionnel. De nouveaux défis émergent, mais je suis convaincu que la détermination, la compétence et le sens de la mission qui nous caractérisent continueront de nous guider.

Merci à toutes et à tous de m'avoir permis d'exercer ce rôle avec confiance. Ce fut un grand honneur que je chérirai toute ma vie.



Paul-André Gallant, Adm.A., MBA, ASC, M.P.O., orthophoniste

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE



Maya Raic

MBA, M. Sc. Pol., Adm.A.

Que dire de cette année qui se termine sur les chapeaux de roue ! Un plan d'action mis à jour en fonction de la réalité terrain et des priorités gouvernementales, une législation qui a permis des avancées pour le système professionnel et pour les professions, un chemin qui se construit vers la mutualisation de notre *CRM* (*Customer Relationship Management* ou en français, *GRC* [gestion de la relation client]) qui permettra une plus grande autonomie et une meilleure interaction avec les membres. Tout cela orchestré de pair avec la finalisation du nouveau *Code de déontologie* pour les orthophonistes et audiologistes après des années de travaux. Sans oublier, une activité qui soulignait les 70 ans de l'Ordre où, dans une atmosphère festive, les participantes et participants ont pu assister et échanger avec des panélistes terrain qui s'exprimaient avec justesse et émotion. Bref, toute une année !

Mais faisons le point sur notre plan d'action qui se termine le 31 mars 2026. Quatre objectifs définis, tous accompagnés de stratégies spécifiques. Il est important de se les rappeler, car ils guident l'OOAQ dans ses actions, qui elles puisent leur source dans la vision de l'Ordre : une force rassembleuse et inclusive pour faire évoluer les pratiques en cohérence avec les besoins de la société québécoise.

Le public disposera d'un ordre qui rassemble et collabore avec les différentes actrices et différents acteurs qui œuvrent, promeuvent et bénéficient de l'orthophonie et de l'audiologie.

Nous devons encore et toujours démystifier l'orthophonie et l'audiologie auprès du grand public, malgré des avancées importantes au cours des dernières années. Beaucoup de contenu en lien avec l'impact des écrans sur les tout-petits a été développé et mis de l'avant, notamment grâce à un partenariat de contenu avec Savoir Média. Du nouveau contenu Web a également été mis en ligne, concernant l'orthophonie scolaire, la littératie, la communication, la parole, le langage et le lien entre l'audition et les chutes pour ne nommer que ces exemples. Des capsules vidéo ont aussi été créées en marge du 70^e anniversaire de l'Ordre pour démontrer l'évolution et la pertinence des professions.

De plus, le contenu du site Web est dorénavant plus accessible grâce à la création de codes QR qui sont fort utiles pour les membres, leurs clientèles et même le grand public.

Au-delà de la démystification, nous avons aussi à créer et renforcer nos partenariats avec les parties prenantes. Le dossier des *OTC* (*Over-The-Counter*, outils d'audition accessibles sans intervention d'une professionnelle ou d'un professionnel de la santé) ainsi que celui de l'accessibilité aux prothèses auditives commandaient de travailler de pair avec l'Ordre des audioprothésistes du Québec, le Collège des médecins du Québec, plusieurs associations telles que la FADOQ, l'Association québécoise des orthophonistes et des audiologistes (AQOA) et Audition Québec. Sans oublier les autorités gouvernementales. Ce travail n'est pas terminé, mais il est déjà bien amorcé au bénéfice de la population.

Au-delà du système professionnel, beaucoup d'efforts ont été consentis auprès des instances gouvernementales ou législatives, que ce soit avec les ministères en participant à des consultations en prévention ou encore avec Santé Québec lors d'ateliers de travail. Les dossiers traitant des personnes âgées, des soins à domicile et des troubles neurocognitifs majeurs ont été portés devant ces instances. À ce titre, la présence de l'Ordre a été remarquée à différents panels, notamment lors de Première ligne en santé et au Forum de la Fédération québécoise des Sociétés d'Alzheimer.

Le public bénéficiera d'une gamme de services élargis, innovants et de qualité, offerts dans les domaines de l'orthophonie et de l'audiologie.

Les nouvelles technologies touchent la pratique professionnelle. L'Ordre a d'ailleurs produit un énoncé de position sur l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle qui a été salué par les membres. Et l'évolution ne s'arrêtera pas là. Nous poursuivrons nos actions pour bien soutenir les orthophonistes et audiologistes qui devront développer de meilleures compétences en matière de littératie numérique.

L'inspection professionnelle tient compte de ces avancées et a analysé les données qu'elle possède depuis les trois dernières années pour enrichir le programme d'inspection. Les résultats de cette réflexion ont permis la mise à jour d'outils et de formations. La télépratique interjuridictionnelle sera aussi une nouvelle forme de pratique à encadrer et nous y travaillons.

La mise à jour des profils de compétences nationales pour l'orthophonie et l'audiologie est en cours, de concert avec les ordres professionnels à travers le Canada. L'Ordre est également actif en siégeant à divers comités, dont un pour lequel il assure la présidence.

Le nouveau *Code de déontologie* a occupé une grande partie de notre année. Code que nous attendions depuis 10 ans et dont l'entrée en vigueur est prévue au printemps 2026. Nous avons dû nous assurer qu'il soit en adéquation avec les nouvelles pratiques émergentes et réponde adéquatement à la protection du public. Un guide explicatif, un plan de communication et une capsule d'intégration sont déjà prêts pour faciliter l'appropriation des membres.

Le public comptera sur des orthophonistes engagées, engagés, confiantes et confiants et dont le rôle est reconnu et valorisé.

Les valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion sont au cœur de la pratique professionnelle et nous soutenons les membres dans l'application de ces valeurs. Plusieurs actions seront mises en place et se traduiront concrètement dès 2026-2027.

L'engagement des membres repose en partie sur leur participation aux réflexions et avancées de certains dossiers. Plusieurs actions sont illustrées dans les activités de communication de l'Ordre, mais aussi dans l'implication des membres dans l'élaboration de contenus. Elles sont nombreuses. Vous les trouverez tout au long de ce rapport.

Le public et les membres pourront compter sur une organisation efficiente sur le plan de sa gouvernance, sa gestion financière et ses ressources humaines.

La gestion des ressources humaines à l'Ordre est incontournable. Nos résultats et notre projection vers l'avenir reposent sur le capital humain. C'est pourquoi nous misons sur cette valeur, que nous encourageons nos ressources à se développer et que nous les supportons pour ce faire.

La gestion financière est aussi importante et nous travaillons toujours en regardant vers l'avenir. Notre plan sur 10 ans est toujours actualisé et suivi de près par le comité d'audit et de gestion des risques. Les technologies de l'information sont aussi suivies de près et nous maintenons nos investissements à 8 % de notre budget afin de demeurer à jour et efficaces. Nos travaux visent essentiellement la réduction des risques de cyberincidents et la protection des renseignements personnels.

Notre gros projet cette année fut la préparation nécessaire au changement de notre CRM. La démarche approfondie de nos besoins s'est réalisée avec l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Le choix du fournisseur repose sur une série de critères, dont ceux de la fiabilité et de la pérennité du produit. Nous recherchons également une autonomie qui nous confèrera une certaine souplesse et évitera des coûts additionnels en continu. La réalisation de ce changement se fera sentir en 2027 et le renouvellement de l'inscription des membres au printemps 2028 se fera sur cette nouvelle plateforme. Les sommes relatives à ce projet sont élevées comme le sont toujours les coûts de projet informatique. Toutefois, nous croyons que notre démarche permettra de contenir ces coûts et d'éviter les surprises en cours d'implantation.

L'année 2026 annonce un changement à la présidence de l'Ordre. Cette transition a été préparée et le comité de direction a pris les moyens pour s'assurer du soutien nécessaire à ce changement. Le comité de gouvernance et d'éthique suit de près ce dossier et nous confère l'agilité nécessaire.

En terminant, je ne peux que remercier l'équipe à l'Ordre qui ne ménage aucun effort pour réaliser nos objectifs. Une petite équipe, mais d'une efficacité et d'une agilité remarquable, et toujours en mode collaboration; la clé du succès.

Je remercie tout particulièrement Paul-André Gallant qui m'a recrutée et avec lequel j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler, et ce, à vitesse grand V. Je lui souhaite de poursuivre sa carrière avec le vent dans les voiles comme il l'a fait depuis les 10 dernières années à l'OOAQ et de faire profiter sa prochaine organisation de tout son savoir et de son énergie.

Un mot de remerciement également aux membres du conseil d'administration qui ne ménagent pas non plus leur temps pour assurer la mission de l'Ordre et sa pérennité.



Maya Raic, MBA, M. Sc. Pol., Adm.A.

GOUVERNANCE

Présidence

Caractéristiques du président en poste au 31 mars 2026

Nom	Paul-André Gallant
Genre	Homme
Âge au moment de sa plus récente élection	Plus de 35 ans
Date d'entrée en fonction de son plus récent mandat	2022-11-18
Modalité de l'élection	Suffrage universel des membres
Nombre de mandats terminés au 31 mars	2
Durée du mandat à la présidence (en années)	4
Rémunération globale — au dollar près	Pour ses services à temps plein durant l'exercice 2025-2026, le président a reçu une rémunération de 198 937 \$. À ce montant s'ajoute la somme de 17 764 \$ qu'il a reçue en avantages sociaux.
Nombre moyen d'heures de travail par semaine effectuées pour l'Ordre — à une décimale près	50
Secteur d'activité professionnelle	Orthophoniste
Assiduité aux séances du conseil tenues au cours de l'exercice	8/8
Autres responsabilités au sein de l'Ordre	Membre du comité d'audit et de gestion des risques Membre du comité de gouvernance et d'éthique Membre du comité de la formation Membre du comité des ressources humaines Président du Groupe de travail pour la valorisation de la diversité et la lutte contre le racisme et toutes autres formes de discrimination

Conseil d'administration

Composition du conseil d'administration (CA) au 31 mars 2026

	NOMBRE
Administrateurs(-trices) en poste (en incluant le président et les administrateurs(-trices) nommé(e)s par l'Office des professions)	11
Postes d'administrateurs(-trices) vacants parmi les membres de l'Ordre	0
Postes d'administrateurs(-trices) vacants parmi les administrateurs(-trices) nommé(e)s par l'Office	0

Liste des membres du CA (sans le président)

NOM	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION DU PLUS RÉCENT MANDAT	TYPE D'ADMINISTRATEUR(-TRICE)*	NOMBRE DE MANDATS, CONSÉCUTIFS OU NON, TERMINÉS AU 31 MARS	SECTEUR D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	RÉGION ÉLECTORALE	ASSIDUITÉ AUX SÉANCES DU CONSEIL	RÉMUNÉRATION GLOBALE	DATE DE FIN DE MANDAT OU DE DÉMISSION	AUTRES RESPONSABILITÉS AU SEIN DE L'ORDRE
Salim Anani	2023-10-30	Nommé par l'Office	1	Informatique	—	11/11	2 963,13 \$	—	Président du comité de gouvernance et d'éthique
Fannie Dussault	2024-11-15	Élue	1	Orthophonie	Centre	9/11	5 132,75 \$	—	Vice-présidente Membre du comité d'audit et de gestion des risques
Martin Fortin	2023-11-17	Élu	1	Audiologie	Centre	11/11	4 923,25 \$	—	Membre du comité des ressources humaines
Amélie Fournier	2024-11-15	Élue	0	Orthophonie	Ouest	11/11	5 488,00 \$	—	Membre du comité d'audit et de gestion des risques
Alphonse Galluccio	2024-11-15	Nommé par l'Office	2	Finances	—	10/11	3 669,62 \$	—	Trésorier Président du comité d'audit et de gestion des risques
Karina Ismail	2025-02-14	Nommée par le CA	0	Orthophonie	Montréal	13/11	7 157,06 \$	—	Présidente du groupe de travail pour la valorisation de la diversité et la lutte contre le racisme et toutes autres formes de discrimination
Frédérique Jehasse	2024-11-15	Élue	1	Orthophonie	Nord	10/11	4 539,06 \$	—	Membre du comité de gouvernance et d'éthique
Claude Otis	2024-06-08	Nommé par l'Office	2	Gestion	—	11/11	3 055,00 \$	—	Président du comité des ressources humaines
Patricia Perez	2023-11-17	Élue	2	Orthophonie	Sud	8/11	3 883,25 \$	—	Membre du comité des ressources humaines
Alexis Pinsonnault-Skvarenina	2024-11-15	Élu	0	Audiologie	Montréal	6/11	3 313,19 \$	2025-10-06	—
Marie-Soie Roussel	2025-11-21	Nommée par le CA	1	Audiologie	Montréal	2/11	1 543,50 \$	—	Membre du comité de gouvernance et d'éthique

* Type d'administrateur(-trice) : élu(e), nommé(e) par l'Office des professions, nommé(e) par le CA pour pourvoir à une vacance.

Composition du conseil d'administration au 31 mars selon le genre

	NOMBRE
Femmes	6
Hommes	5
Total des administrateurs(-trices) en poste au 31 mars	11

Composition du conseil d'administration au 31 mars selon le groupe d'âge

	NOMBRE
Âgé(e)s de 35 ans ou moins au moment de sa plus récente élection ou nomination	1
Âgé(e)s de plus de 35 ans au moment de sa plus récente élection ou nomination	10
Total des administrateurs(-trices) en poste au 31 mars	11

Composition du conseil d'administration au 31 mars selon que les administrateurs(-trices) soient membres de l'Ordre ou nommé(e)s par l'Office

	NOMBRE
Élu(e)s ou nommé(e)s parmi les membres de l'Ordre	8
Nommé(e)s par l'Office des professions	3
Total des administrateurs(-trices) en poste au 31 mars	11

Séances tenues par le conseil d'administration au cours de l'exercice

	NOMBRE
Séances ordinaires	6
Séances extraordinaires	5

Résolutions adoptées par le conseil d'administration au cours de l'exercice

Politiques et pratiques de gouvernance	Formation d'un comité	S.O.
	Nominations	Comité des prix — membre (avril 2025) Comité de révision des plaintes — membre (mai 2025) Comité d'inspection professionnelle — membre (mai 2025) Comité d'admission — membres (mai 2025) Comité de la formation — secrétaire (mai 2025) Comité de révision des plaintes — membre (mai 2025)
	Délégations de pouvoir	S.O.
	Fixation des cotisations	Détermination de la cotisation 2026-2027 (décembre 2025)
	Orientations stratégiques	S.O.
Affaires réglementaires et légales	Adoption de règlements et de politiques	Politique de rémunération et conditions de travail à la présidence : allocation de transition (avril 2025) Politique de changement de nom (octobre 2025) Modification de la politique de rémunération des administratrices et administrateurs (octobre 2025) Modification de la politique de rémunération des membres de comités et des groupes de travail (octobre 2025) Modification de la politique relative aux frais de cotisation (décembre 2025) Modification de la politique sur la formation continue (décembre 2025) Modification du Règlement des stages de perfectionnement (décembre 2025) Modification du Règlement sur les normes d'équivalence (décembre 2025) Modification du Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession (décembre 2025) Modification de la politique de condition de travail à la présidence – présidence par intérim (décembre 2025)
Affaires relatives à la pratique professionnelle	Adoption de normes ou de guides de pratiques	Guide de pratique vestibulaire en audiologie (octobre 2025)
	Prise de position	Énoncé de principes pour une utilisation responsable et éthique de l'IA (janvier 2026) Lettre cosignée avec l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), l'Association québécoise des orthophonistes et audiologistes (AQOA), la FADOQ, Audition Québec, l'Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA), la Société Alzheimer du Haut-Richelieu, le Réseau québécois pour l'inclusion sociale des personnes sourdes et malentendantes (ReQIS) et l'Association Québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) pour demander une bonification du programme d'aides auditives de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) (décembre 2025) Énoncé de position sur la communication facilitée (octobre 2025)
Divers		S.O.

Orientations stratégiques

Plan stratégique 2023-2028

La mission de l’OOAQ, en tant qu’ordre professionnel, est de protéger le public. Dans ce contexte, l’Ordre a choisi volontairement de mettre celui-ci au cœur de ses objectifs stratégiques afin de porter un message clair, distinctif et irrévocable de son engagement à l’ensemble des parties prenantes impliquées. Quatre objectifs stratégiques ont été déterminés.

- 1 Le public disposera d’un ordre qui rassemble et collabore avec les différentes actrices et différents acteurs qui œuvrent, promeuvent et bénéficient de l’orthophonie et de l’audiologie.
- 2 Le public bénéficiera d’une gamme de services élargis, innovants et de qualité, offerts dans les domaines de l’orthophonie et de l’audiologie.
- 3 Le public comptera sur des orthophonistes et audiologistes engagées, engagés, confiantes et confiants et dont le rôle est reconnu et valorisé.
- 4 Le public et les membres pourront compter sur une organisation efficiente sur le plan de sa gouvernance, sa gestion financière et ses ressources humaines.

Élections au conseil d’administration

RÉGION ÉLECTORALE	NOMBRE DE POSTES EN ÉLECTION POUR LA RÉGION ÉLECTORALE	NOM DES PERSONNES CANDIDATES	NOMBRE DE PERSONNES ADMISSIBLES À VOTER	NOMBRE DE PERSONNES AYANT EXERCÉ LEUR DROIT DE VOTE, Y COMPRIS LES VOTES REJETÉS	NOM DE LA PERSONNE ÉLUE AU SUFFRAGE DES MEMBRES OU ÉLUE PAR LE CA
Montréal	1	Julie Baril François Champoux Marie-Soie Roussel Rachel Saraya	s/o nommée par le CA	s/o nommée par le CA	Marie-Soie Roussel



Formation des administrateurs(-trices) relative à leurs fonctions

Activités de formation suivies, au cours de l’exercice ou au cours d’un exercice précédent, par les administrateurs(-trices) du CA, en poste au 31 mars

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE D'ADMINISTRATEURS(-TRICES) EN POSTE		
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE	TOTAL
Rôle d'un conseil d'administration	10	1	11
Gouvernance contemporaine d'un ordre professionnel en 2020	8	3	11
Gouvernance et éthique	11	0	11
Égalité entre les femmes et les hommes	11	0	11
Gestion de la diversité ethnoculturelle	11	0	11
Planification stratégique	8	3	11
Cybersécurité : rôle du conseil d'administration	8	3	11
La gouvernance de l'innovation en 2024	8	3	11

Application des normes d'éthique et de déontologie aux administrateurs(-trices) de l'Ordre

Composition du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

NOM	STATUT	DURÉE DU MANDAT
Hubert Sacy	Retraité, nommé par l'OPQ	3 ans
Louis Beaulieu	Orthophoniste	3 ans
Marie-Ève Caty	Orthophoniste	3 ans

[Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec](#)

[Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec](#)

Normes d'éthique et de déontologie

Aucune demande n'a été faite pendant l'exercice 2025-2026.

Comités de gestion formés par le conseil d'administration

Comité exécutif

L'Ordre n'a pas formé de comité exécutif au cours de l'exercice.

Comité de gouvernance et d'éthique

	NOMBRE
Personnes composant le comité au 31 mars (au total)	4
Personnes composant le comité figurant parmi les administrateurs(-trices) nommé(e)s	1
Réunions tenues au cours de l'exercice	6

Comité d'audit et de gestion des risques

	NOMBRE
Personnes composant le comité au 31 mars (au total)	4
Personnes composant le comité figurant parmi les administrateurs(-trices) nommé(e)s	1
Réunions tenues au cours de l'exercice	6

Comité de ressources humaines

	NOMBRE
Personnes composant le comité au 31 mars (au total)	4
Personnes composant le comité figurant parmi les administrateurs(-trices) nommé(e)s	1
Réunions tenues au cours de l'exercice	5

Directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Au 31 mars 2026, le poste de la direction générale de l'Ordre est assumé par une femme, madame Maya Raic.

La fonction de secrétaire générale de l'Ordre est assumée par une autre personne de sexe féminin, M^e Geneviève Pépin.



Rémunération globale de la directrice générale

	MONTANT
Rémunération globale — au dollar près	Pour ses services à temps plein durant l'exercice 2025-2026, la directrice générale a reçu une rémunération de 180 301 \$. À ce montant s'ajoute la somme de 22 734 \$ qu'elle a reçue en avantages sociaux.

Ressources humaines de l'Ordre

Composition du siège social de l'Ordre au 31 mars (incluant la directrice générale et, s'il y a lieu, la secrétaire générale de l'Ordre, le bureau du syndic et les inspecteurs[-trices])

	NOMBRE
Emplois équivalents à temps complet	22,6
Heures par semaine déterminant le statut de temps complet au sein de l'Ordre	35

Personnel de la permanence

En poste

Élise Abguéguen, adjointe aux services administratifs
Edline André-Roy, adjointe administrative
Mylène Arsenault, inspectrice
Assia Babaci, coordonnatrice à l'inspection professionnelle
Célia Bernède, adjointe administrative
Véronique Boivin, responsable de la formation continue
Darya Bykadorova, spécialiste en comptabilité
Audrey Chazalet, adjointe administrative au bureau du syndic
Annie Desharnais, inspectrice
Jérémie Duval, directrice de la qualité de la pratique
Joanie Farmer, conseillère aux affaires professionnelles en audiologie
William Hayes-Dulude, technicien en multimédias
Zacharie Jeune, spécialiste TI
Anne-Marie Johnson, directrice des services administratifs
France Lacombe, syndique adjointe
Suzanne Lalonde, inspectrice
Édith Lambert-Bonin, conseillère aux affaires professionnelles en orthophonie
James Lapointe, syndic
Anne-Alexandre Larrivée, conseillère au développement professionnel
Sarah Martineau, responsable de l'inspection professionnelle
Audrey Mockle, directrice des communications et des affaires publiques
Arianne Morel, coordonnatrice aux communications
Marie-Claude Paquette, directrice du développement professionnel
Caroline Parent-Legault, responsable de l'admission
Geneviève Pépin, directrice des affaires institutionnelles et secrétaire générale
Maya Raic, directrice générale
Mélanie Sédillot-Jomphe, conseillère en communication
Sonia Zouaoui, coordonnatrice à l'admission

En congé

Estelle Lelièvre, adjointe administrative

A travaillé à l'Ordre pendant la période :

Caroline Leverger, adjointe administrative

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle de l'Ordre a eu lieu le 21 novembre 2025. Cent soixante-deux (162) membres y ont participé : cent-deux (102) personnes se sont connectées en ligne et soixante (60) membres étaient en salle. Aucune assemblée générale extraordinaire n'a été tenue au cours de l'exercice.

Ordre du jour

- 1 Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Présentation des administratrices et administrateurs 2024-2025
- 4 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 novembre 2024
- 5 Rapport du président sur les activités de l'exercice 2024-2025
- 6 Rapport de la directrice générale
- 7 Cotisation 2026-2027
 - 7.1 Rapport de la secrétaire au sujet de la consultation des membres
 - 7.2 Projet de cotisation 2026-2027
 - 7.3 Nouvelle consultation des membres
- 8 Présentation des états financiers vérifiés de l'exercice 2024-2025
- 9 Approbation de la rémunération des administratrices et administrateurs élus
 - 9.1 Rémunération de la présidence
 - 9.1 Rémunération des administratrices et administrateurs élus, sauf la présidence
- 10 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2025-2026
- 11 Clôture de l'assemblée



RAPPORT DES ACTIVITÉS



RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION

Composition du comité de la formation

MEMBRES

Paul-André Gallant, président de l'OOAQ et du comité

Jérémie Duval, directrice de la qualité de la pratique, représentante de l'OOAQ

Elin Thordardottir, Université McGill, représentant le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

Julie McIntyre, Université de Montréal, représentant le BCI

Catherine Bouchard, représentant le ministère de l'Enseignement supérieur (MES)
jusqu'au 18 novembre 2025, représentante suppléante à partir du 18 novembre 2025

Emanuelle Bérubé, représentant le MES à partir du 18 novembre 2025

SECRÉTAIRE DU COMITÉ

Célia Bernède, adjointe administrative

INVITÉ(E)S

Jessica Lesage, Université du Québec à Trois-Rivières

Vincent Martel-Sauvageau, Université Laval – orthophonie

François Bergeron, Université Laval – audiologie

Programmes d'études dont le diplôme donne droit aux permis de l'Ordre

Six (6) programmes d'études donnant accès à des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés au Québec donnent droit aux permis de l'Ordre au 31 mars 2026 (selon le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*).

Pour le permis d'orthophoniste :

- maîtrise professionnelle en orthophonie (M.P.O.) de l'Université de Montréal;
- *master of Science (Applied) in Communication Sciences and Disorders; Speech-Language Pathology Specialization* de l'Université McGill;
- maîtrise en orthophonie (M.Sc.) de l'Université Laval;
- maîtrise en orthophonie (M.Sc.) de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Pour le permis d'audiologiste :

- maîtrise professionnelle en audiologie (M.P.A.) de l'Université de Montréal;
- maîtrise en audiologie (M. Aud.) de l'Université Laval.

Résumé des activités

Le comité a tenu deux (2) réunions au cours de l'exercice. Ses travaux ont porté sur l'étude du projet d'un nouveau programme en orthophonie de baccalauréat-maîtrise intégré d'une université québécoise.

Examen des programmes d'études

Programmes d'études dont l'examen est en suspens au 31 mars de l'exercice précédent (en attente d'un avis)	0
Programmes d'études dont l'examen est entamé au cours de l'exercice	1
Programmes d'études dont l'examen est terminé (dont l'avis a été rendu) au cours de l'exercice (au total)	1
Avis positifs	0
Avis recommandant des modifications	1
Programmes d'études dont l'examen est en suspens au 31 mars de l'exercice	0
Programmes d'études ayant fait l'objet d'un avis d'ajout au Règlement*	0
Programmes d'études ayant fait l'objet d'un avis de retrait au Règlement*	0

* *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Composition du comité d'admission

MEMBRES

Julie Klein, orthophoniste, présidente

Mathieu Hotton, audiologiste, vice-président

Anne-Marie Lanoue, orthophoniste

Patrizia Mazzocca, orthophoniste

Catherine Sabourin, audiologiste

MEMBRES SUBSTITUTS

Nada Carlomusto, orthophoniste

Julie McIntyre, orthophoniste

Héloïse Lessard-Dostie, audiologiste

Daphnée Lalonde-Gauthier, audiologiste

Équipe impliquée dans les activités relatives à la reconnaissance des équivalences

Jérémie Duval, audiologiste, directrice de la qualité de la pratique

Caroline Parent-Legault, orthophoniste, responsable de l'admission

Sonia Zouaoui, coordonnatrice à l'admission

Réunions

Au cours de l'exercice 2025-2026, le comité a tenu huit (8) réunions. De ce nombre, cinq (5) ont été organisées pour traiter des dossiers en orthophonie et trois (3) pour traiter des dossiers en audiologie.

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

L'Ordre est directement responsable de tout le processus de reconnaissance des équivalences.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

	AU QUÉBEC	AU CANADA	HORS DU CANADA
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	–	–	–
Demandes reçues au cours de l'exercice	11 (A) – 0 (O)	1 (A) – 21 (O)	4 (A) – 28 (O)
Demandes ayant fait l'objet d'une reconnaissance entière sans condition au cours de l'exercice	11 (A) – 0 (O)	1 (A) – 21 (O)	0 (A) – 4 (O)
Demandes ayant fait l'objet d'une reconnaissance partielle au cours de l'exercice	–	–	2 (A) – 18 (O)
Demandes refusées au cours de l'exercice	–	–	2 (A) – 1 (O)
Demandes qui sont en attente d'une décision à la fin de la période	–	–	0 (A) – 5 (O)

Les candidates et candidats qui voient leur demande acceptée en partie sont informés de l'existence du complément de formation et des stages dont la réussite permettrait d'obtenir l'équivalence de formation.

Les candidates ou candidats provenant du reste du monde se sont vu imposer des cours dans zéro (0) à onze (11) domaines en orthophonie et zéro (0) à dix (10) domaines en audiologie, en plus de zéro (0) à deux (2) stages.

Les principaux domaines en orthophonie pour lesquels une formation a été imposée sont les troubles d'articulation/phonologiques et la suppléance à la communication.

L'ensemble des candidates et candidats doivent également compléter une formation asynchrone portant sur :

- le fonctionnement des systèmes de santé et d'éducation québécois et les lois, règlements et normes applicables en l'espèce;
- le fonctionnement du système professionnel québécois et les lois, règlements et normes applicables en l'espèce portant notamment sur les aspects éthiques et déontologiques liés à l'exercice de la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste au Québec.

Activités de formation suivies par les personnes chargées d’élaborer ou d’appliquer des conditions de délivrance de permis au 31 mars

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Évaluation des qualifications professionnelles	14	4
Égalité entre les hommes et les femmes	12	6
Gestion de la diversité ethnoculturelle	18	—

Les personnes considérées aux fins de la complétion du tableau ci-dessus sont les neuf (9) membres du comité d’admission, les six (6) membres du comité de révision des équivalences et les trois (3) employées du service d’admission de l’Ordre.

Demandes fondées sur la détention d’une autorisation légale d’exercer une profession hors du Québec

	NOMBRE	
	LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME	
	AU CANADA (règlement pris en vertu de l'art. 94 [q])	EN FRANCE (règlement pris en vertu de l'art. 93 [c2])
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	—	—
Demandes reçues au cours de l'exercice	0 (A) – 4 (O)	0 (A) – 7 (O)
Demandes acceptées au cours de l'exercice	0 (A) – 4 (O)	0 (A) – 6 (O)
Demandes refusées au cours de l'exercice	—	—
Demandes qui sont en attente d'une décision à la fin de la période	—	0 (A) – 1 (O)

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

- L’Ordre n’a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l’article 94 du *Code des professions* déterminant d’autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Activités relatives à la reconnaissance de l’équivalence aux fins de la délivrance des certificats de spécialiste

- L’Ordre n’a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l’article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.
- L’Ordre n’a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l’article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA RÉVISION DES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Composition du comité de révision des équivalences

MEMBRES

Marie-Laure Burté, orthophoniste, présidente

Christine Turgeon, audiologiste, vice-présidente

Josée-Anne Bécotte, orthophoniste

Ronald Choquette, audiologiste

MEMBRES SUBSTITUTS

Jessica Lesage, orthophoniste

Mathieu Telefoglou, audiologiste

Résumé des activités

Au cours de l'exercice, aucune demande de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence n'a été reçue. Aucune demande de révision n'était pendante au 31 mars 2025.

Le comité n'a ainsi tenu aucune réunion au cours de l'exercice 2025-2026.

Révision des décisions sur la reconnaissance mutuelle des compétences aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe c.2) de l'article 93 du *Code des professions*, mais aucune demande de révision d'une décision sur la reconnaissance mutuelle des compétences n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune demande n'a été reçue au cours de l'exercice.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Assurance responsabilité professionnelle — toutes et tous les membres

Répartition des membres inscrit(e)s au Tableau de l'Ordre au 31 mars et montants prévus de la garantie selon le moyen de garantie (a. 93, par. D)

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Fonds d'assurance de l'Ordre (a. 86.1)	0	—	—
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif)	4 184	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par la ou le membre (régime individuel)	0	—	—
Autre couverture	0	—	—
Cautionnement ou autre garantie	0	—	—
Dispenses (exemptions)	13	—	—

Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur

	NOMBRE
Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'exercice	0
Membres concerné(e)s par ces réclamations	0
Déclarations de sinistre formulées par les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'année financière	0
Membres concerné(e)s par ces déclarations de sinistre	0



Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle ou au bureau du syndic

Membres ayant fait l'objet d'une information au comité d'inspection professionnelle ou au bureau du syndic, au cours de l'exercice, de la part du comité ou des personnes responsables d'étudier la nature des demandes de réclamations

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une information au comité d'inspection professionnelle	0
Membres ayant fait l'objet d'une information au bureau du syndic	0

Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle

L'Ordre n'a pas constitué un fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle pour ses membres.

RAPPORT DES ACTIVITÉS

RELATIVES AUX NORMES PROFESSIONNELLES ET AU SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Normes, guides, standards de pratique ou lignes directrices relatifs à l'exercice de la profession

Plusieurs modalités de soutien à l'exercice de la profession sont développées et offertes aux orthophonistes et audiologistes. Il y a notamment des documents traitant de la déontologie, de la tenue de dossiers et des autres aspects cliniques et professionnels de la pratique en orthophonie ou en audiologie, des webinaires offerts gratuitement sur des enjeux professionnels, du soutien individuel avec les conseillères aux affaires professionnelles en orthophonie et en audiologie, et un programme de mentorat encadré par l'Ordre. Voici quelques précisions sur les thèmes qui ont fait l'objet d'orientations plus spécifiques au cours de l'année 2025-2026.

- **Tenue de dossiers.** Les [grands concepts en tenue de dossiers](#) traités dans les ateliers sur la tenue de dossiers offerts par l'Ordre depuis trois ans ont été regroupés dans un outil de référence. Il met en lumière les éléments essentiels de la tenue de dossiers réglementaire et soutient la réflexion concernant les différents types d'exigences. Il est disponible en ligne pour l'ensemble des membres.
- **Otites.** La reconnaissance des signes et symptômes menant à l'[identification de l'otite par l'audiologiste](#) permet de réduire ses impacts sur le développement de l'enfant. À la suite de travaux de collaboration avec le Collège des médecins du Québec, l'audiologiste peut, au terme de son évaluation, identifier et nommer trois types d'otites, soit l'otite externe, moyenne aiguë et moyenne avec épanchement. Du contenu clinique a été développé pour mettre en lumière les éléments à collecter et à observer en cas d'otites soupçonnées ou avérées lors de l'évaluation audiolinguistique.
- **Amplification auditive.** La [norme en amplification auditive](#) de l'OOAQ met en évidence la complexité du processus d'appareillage auditif et les exigences cliniques élevées auxquelles doivent répondre les audiologistes. Publiée par l'Ordre il y a plusieurs années, la norme a été révisée en profondeur pour le volet adulte. Les besoins en amplification auditive des nourrissons et des jeunes enfants étant distincts de ceux des adultes, une section spécifique à la clientèle pédiatrique a été ajoutée. Elle vise à s'assurer d'une pratique cohérente, sécuritaire et de qualité auprès des enfants atteints d'une perte auditive.
- **Pratique vestibulaire en audiologie.** Pour répondre aux besoins grandissants de la population un [Guide de pratique vestibulaire en audiologie](#) a été élaboré. Il vise notamment à soutenir les audiologistes dans la mise en œuvre d'une prestation de services en santé vestibulaire basée sur des normes de pratique reconnues et réalisée dans le respect de leur champ d'exercice ainsi que de leurs compétences. C'est un document incontournable lorsqu'il est question des symptômes de vertiges, de déséquilibres et d'étourdissements associés aux atteintes vestibulaires. Pour soutenir la compréhension et l'appropriation des notions clés du Guide, une capsule interactive a également été conçue et est disponible pour les audiologistes sur la plateforme de développement professionnel de l'Ordre.
- **Lois et règlements d'instances externes.** Dans une section de l'Espace membres du site Web de l'Ordre, différentes lois ou règlements qui ne sont pas issus de l'OOAQ, mais qui ont des impacts sur la pratique en orthophonie et en audiologie ont été regroupés. Ainsi, des lois comme la [Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels](#) ou la [Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives](#) sont brièvement décrites et des points essentiels et pertinents à la pratique des orthophonistes et des audiologistes sont mis en lumière.

À ces contenus s'adressant spécifiquement aux orthophonistes et aux audiologistes s'ajoute du contenu vulgarisé pour le grand public. C'est avec un souci de sensibilisation et d'information sur des sujets relatifs aux domaines d'exercice de l'orthophonie et de l'audiologie que plusieurs nouveaux contenus sont disponibles sur le site Web de l'OOAQ. Plusieurs nouveaux thèmes ont été développés en 2025-2026.

- **Les écrans.** Les enfants ont besoin de nombreuses interactions humaines de qualité chaque jour pour développer leur langage. Au même moment, dans notre monde numérique, le temps d'écran prend une place très importante dans le quotidien des adultes et des enfants, bousculant parfois ces interactions essentielles. Une page Web sur [Les écrans et le développement du langage](#) a été développée pour soutenir les parents et les proches des enfants dans une utilisation judicieuse des écrans.
- **L'orthophonie scolaire.** L'orthophoniste scolaire est membre de l'équipe-école et contribue à la mission de l'école qui est d'instruire, socialiser et qualifier. De plus en plus d'orthophonistes scolaires offrent des services en s'éloignant d'un modèle médical centré sur le diagnostic, pour tendre vers une approche plus inclusive, axée sur la réussite de chaque élève. Cela représente un changement important dans le milieu scolaire et une page Web dédiée à [l'orthophonie en milieu scolaire](#) permet notamment de mieux comprendre comment l'orthophoniste tient compte du programme de formation de l'école québécoise pour développer, chez les élèves, les habiletés langagières nécessaires aux tâches scolaires.
- **La communication, le langage et la littératie.** Une toute nouvelle section a été mise en ligne afin de familiariser le public aux concepts associés à la [communication](#) qui se vit par des échanges allers-retours entre des êtres humains et sur la [parole](#) qui comprend l'articulation, la voix et la fluidité. Le [langage](#) et la [littératie](#) ont également leurs pages dédiées et sont abordés tant dans leur définition qu'avec des conseils pour soutenir leur développement. Enfin, une page spécifique dédiée au [bilinguisme](#) permet d'en apprendre plus sur l'apprentissage de plus d'une langue.
- **L'oreille et les chutes : un lien méconnu.** L'oreille peut être impliquée lorsqu'il est question de chutes. En effet, elle joue un rôle essentiel : l'oreille interne contient le système auditif et le système vestibulaire qui contribuent tous deux au maintien de l'équilibre. L'audiologiste est régulièrement en contact avec une clientèle plus à risque de chutes, jouant ainsi un rôle dans une approche globale de prévention. Une page Web dédiée au lien entre [les chutes et les troubles auditifs et vestibulaires](#) a été développée pour sensibiliser le public à cette réalité et les inviter à consulter sans tarder en cas de symptômes de vertiges, d'étourdissements ou de déséquilibres afin notamment de déterminer les bonnes stratégies pour les limiter ou les éliminer.



Avis ou prises de position adressés aux membres de l'Ordre à l'égard de l'exercice de la profession

L'Ordre est porté par une volonté constante d'améliorer l'accessibilité aux services en orthophonie et en audiologie et d'inciter ses membres à tendre vers une meilleure inclusivité dans leur pratique. En ce sens, les sujets suivants ont fait l'objet d'une attention spécifique au cours de la dernière année.

- **Intelligence artificielle.** Un [énoncé de principes pour une utilisation responsable et éthique de l'intelligence artificielle \(IA\)](#) est maintenant disponible pour les membres. Que l'IA soit utilisée à des fins d'aide administrative, de tenue de dossiers, de rédaction ou directement à des fins cliniques auprès de la clientèle, les principes énoncés s'appliquent et renforcent la posture professionnelle attendue des orthophonistes et des audiologistes. L'IA doit être utilisée dans une perspective éthique, inclusive et centrée sur l'humain et dans le respect des responsabilités professionnelles. La protection des données personnelles et de santé, la transparence et le consentement, les compétences, la pertinence et la proportionnalité font également partie des principes mis de l'avant dans l'énoncé.
- **La communication facilitée** est une technique qui consiste à aider une personne en situation de handicap à pointer vers des lettres, des images ou des objets sur un clavier ou un tableau de communication, généralement avec un soutien physique fourni par un « facilitateur ». Cependant, des preuves scientifiques remettent en cause son utilisation et la validité d'une telle méthode. L'OOAQ a élaboré un [énoncé de position sur la communication facilitée](#) et s'est joint à plusieurs organisations et associations internationales pour recommander que la communication facilitée et d'autres méthodes apparentées ne soient pas promues ou utilisées par les orthophonistes comme méthode d'intervention avec des personnes en situation de handicap.

Activités de soutien à la pratique professionnelle des membres

Le soutien aux membres vise à les accompagner dans leur compréhension et la mise en œuvre de leurs obligations professionnelles en plus de viser la qualité des services offerts qui recouvrent la promotion, la prévention, le traitement, la réadaptation et les services palliatifs. La qualité doit pouvoir être continuellement améliorée en se fondant sur des données probantes et en tenant compte des besoins et des préférences des patientes, patients, familles et communautés. En plus des formations offertes par l'Ordre, voici quelques activités proposées dans la dernière année.

- **Conseils déontologiques.** Les conseillères aux affaires professionnelles en orthophonie et en audiologie reçoivent les questions des membres de l'Ordre, des partenaires, des employeurs et du public. Ces demandes sont en lien avec les dossiers et la tenue des bureaux, la déontologie, les champs d'exercice et de compétences ou des problématiques langagières ou auditives. Au cours de l'exercice 2025-2026, les demandes demeurent nombreuses soient 917 en orthophonie et 247 en audiologie. Dans les échanges, il est observé que les membres ont de meilleurs outils pour s'assurer d'une tenue de dossiers efficace et simplifiée qui répond aux exigences réglementaires notamment grâce à l'atelier sur la tenue de dossiers offert à près de 2 300 membres dans les trois dernières années. De plus, plusieurs actions de l'équipe du développement professionnel (ex. : formation sur une pratique déontologique en pratique privée, fiches professionnelles à teneur déontologique disponibles sur le site Web, accompagnement personnalisé aux affaires professionnelles depuis les dernières années) permettent aux membres de développer et d'actualiser une pratique professionnelle rigoureuse et de qualité.
- **Mentorat.** Le programme de mentorat de l'OOAQ permet aux jeunes membres ayant moins d'expérience professionnelle de faire leur entrée dans la profession en développant des compétences cruciales à l'exercice de la profession dans les sphères du savoir-être, savoir-faire et savoir-agir. Les mentorées et mentorés peuvent bénéficier du savoir expérientiel d'orthophonistes et d'audiologistes d'expérience et réfléchir aux habiletés, attitudes, limites de leurs compétences dans un espace de non-jugement et de non-évaluation. Le programme de mentorat de l'OOAQ est mis en œuvre selon les pratiques exemplaires et une conseillère au développement professionnel assure la coordination et le suivi des cohortes mentores. Deux groupes de 31 dyades, l'une amorcée en septembre 2025 et l'autre en mars 2026, sont en cours. La satisfaction des personnes mentores et mentorées pour cette modalité d'accompagnement et de développement de compétences est toujours au rendez-vous.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Composition du comité de l'inspection professionnelle

MEMBRES

Valérie Lussier, orthophoniste, présidente

Gassia Jakmakjian, audiologiste, vice-présidente

Julie Béland, orthophoniste

Josée Grenier, orthophoniste

David Mayer, audiologiste

MEMBRE SUBSTITUT

Élise-Ariane Cabirol, audiologiste

SECRÉTAIRES DU COMITÉ

Sarah Martineau, secrétaire

Jérémie Duval, secrétaire substitut

INSPECTRICES ET INSPECTEURS À TEMPS PARTIEL AYANT AGI AU COURS DE L'ANNÉE 2025-2026

Mylène Arsenault, orthophoniste

Marc-Olivier Blackburn, audiologiste

Annie Desharnais, orthophoniste

Isabelle Farley, audiologiste

Anne-Marie Hurteau, audiologiste

Suzanne Lalonde, orthophoniste

Marie-Louise Péloquin, orthophoniste

Mathieu Telefoglou, audiologiste

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE DE L'INSPECTION

Sarah Martineau, responsable de l'inspection professionnelle

Résumé des activités et du programme de surveillance générale de l'exercice

Au cours de l'exercice 2025-2026, le comité d'inspection professionnelle (CIP) a tenu huit (8) réunions ordinaires.

L'objectif fixé et prévu au programme annuel d'inspection professionnelle, soit de transmettre le questionnaire initial d'autoévaluation à 16 % des membres, a été atteint. La sélection de ces membres a été effectuée conformément aux critères prévus par le programme annuel, soit être membre de l'Ordre depuis deux ans, et, de façon chronologique, en fonction de la date de leur dernière inspection.

Résumé du processus d'inspection

Le programme de surveillance générale de l'exercice débute par un questionnaire initial d'autoévaluation (QIA), qui amène les membres à jeter un regard critique sur leur pratique et leurs activités professionnelles, en les appelant à évaluer le développement et le maintien de leurs compétences, de la tenue de leurs dossiers et de leurs bureaux, de même que le respect de la déontologie. Certaines questions permettent aux inspectrices et inspecteurs d'évaluer le raisonnement clinique et le jugement professionnel. Le questionnaire est accompagné d'une partie de dossier client, et le registre d'activités de développement professionnel est aussi consulté. Il peut arriver qu'une entrevue, une visite d'inspection par observation (VIPO), une requête documentaire ou une combinaison de ces moyens soit nécessaire pour compléter la collecte d'informations débutée par le QIA, ou lorsque des doutes sur certains aspects de la pratique sont soulevés. Ces entrevues et visites sont l'occasion pour les membres d'expliquer leur raisonnement clinique, de démontrer leurs compétences et de mettre en contexte certaines informations en fonction de leur réalité clinique.

Au terme de cette étape, les scénarios possibles sont les suivants :

- fin d'exercice avec ou sans recommandations;
- recommandations avec suivi de contrôle;
- recommandations avec proposition d'un plan de développement en engagement volontaire avec la ou le membre;
- inspection portant sur la compétence.

Lorsque plusieurs recommandations sont envoyées à une ou un membre, une entrevue de clôture avec la responsable de l'inspection professionnelle peut être proposée par le CIP. Cette rencontre a pour but d'expliquer les recommandations émises à la ou au membre et de répondre à ses questions. Puisqu'une des fonctions de l'inspection vise la prévention, les actions sont réalisées en collaboration avec les membres visées et visés dans un but d'amélioration des compétences professionnelles.

Répartition des activités d'inspection par profession pour le programme 2025-2026

Questionnaire initial d'autoévaluation et suites d'analyses

		ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Questionnaires d'autoévaluation	Vérifications pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (QIA)	1	–	1
	Questionnaires envoyés	556	117	673
	Reports accordés	31	9	40
	Questionnaires retournés au CIP	525	108	633
	Rapports de vérifications dressés	524	108	632
	Dossiers fermés sans visite d'inspection	466	88	554
	Vérifications pendantes en fin d'exercice	2	–	2
Visites (entrevue ou visite par observation)	Vérifications pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (entrevue ou VIPO)	1	–	1
	Vérifications effectuées du programme 2024-2025	52	18	70
	Rapports de vérification dressés	52	17	69
	Vérifications pendantes en fin d'exercice	1	1	2

Ne figurent pas au tableau

En orthophonie : six (6) visites seront prévues au printemps 2026 à la suite de la réception d'un rapport de questionnaire et quatre (4) visites ont été réalisées pour des membres visées et visés par le programme d'inspection de l'an dernier.

En audiologie : deux (2) visites seront prévues au printemps 2026 à la suite de la réception d'un rapport de questionnaire.

Inspections de suivi

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Vérifications pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	–	1	1
Vérifications effectuées	6	8	14
Rapports de vérification dressés	6	9	15
Inspections de suivi pendantes au 31 mars	–	–	–

Parmi les inspections de suivi réalisées, quatre (4) en orthophonie et quatre (4) en audiologie étaient des suivis du programme d'inspection 2024-2025.

Bilan des inspections professionnelles

Des six cent trente-six (636) membres ayant reçu un rapport d'inspection en 2025-2026, une majorité n'a reçu aucune recommandation ou a été invitée à mettre des recommandations mineures en application.

Parmi les recommandations les plus fréquemment émises au regard du profil de compétences nationales pour l'orthophonie, on retrouve :

- considérer les balises cliniques et la terminologie en vigueur dans le processus diagnostic;
- rédiger les synthèses ou rapports d'évaluation de manière à comprendre les liens entre les diverses données recueillies et à apprécier le profil de la cliente ou du client.

Pour les membres audiologistes, les recommandations les plus fréquemment émises au regard du profil de compétences nationales pour l'audiologie sont :

- intégrer les informations relatives aux capacités, ressources et besoins de la clientèle à l'interprétation des résultats de l'évaluation dans l'établissement d'une conclusion audiolinguistique;
- appliquer les connaissances et procédures des techniques d'assourdissement;
- consolider les connaissances et compétences spécifiques à certains domaines tels que l'évaluation des troubles de traitement auditif ou l'évaluation vestibulaire.

Pour les deux professions, le comité réitère l'importance pour les membres de prévoir régulièrement un moment pour identifier leurs forces et défis afin de déterminer leurs objectifs de développement professionnel et d'identifier les ressources les plus appropriées pour y répondre.

Inspections portant sur la compétence professionnelle

		ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE
Inspections pendants de l'exercice précédent	Inspections portant sur la compétence pendants au 31 mars de l'exercice précédent	—	—
	Vérifications effectuées au cours de l'exercice	—	—
Inspections en cours d'exercice	Rapports de vérification dressés	—	—
	Inspections portant sur la compétence pendants au 31 mars de l'exercice	—	—

Recommandations du comité d'inspection professionnelle

Deux (2) recommandations du CIP visant à obliger deux (2) membres à compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement, ou les deux à la fois, ont été transmises au conseil d'administration de l'Ordre. Ces recommandations visaient deux (2) membres orthophonistes, dont une (1) qui n'a pas présenté d'observations écrites au comité. Les deux recommandations ont été transmises au conseil d'administration, dont une amendée à la suite de la réception d'observations écrites de l'orthophoniste concernée.

Suivi des recommandations adressées au conseil d'administration

Une ou un (1) membre orthophoniste a réalisé un stage de perfectionnement au cours de l'exercice qui a été échoué. La décision quant à la conséquence suivant l'échec de ce stage est pendante au 31 mars 2026.

Entraves au comité d'inspection professionnelle

Une ou un (1) membre a fait entrave au comité d'inspection professionnelle, à une inspectrice ou un inspecteur ou à une experte ou un expert dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice.

Informations transmises au bureau du syndic

Deux (2) membres ont fait l'objet d'une information transmise au bureau du syndic au cours de l'exercice, en application du cinquième alinéa de l'article 112 du *Code des professions* (chapitre C-26).



Membres différent(e)s ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE
Membres différent(e)s ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle au cours de l'exercice	523	113

EN FONCTION DU LIEU OÙ LES MEMBRES EXERCENT PRINCIPALEMENT LEUR PROFESSION		NOMBRE DE MEMBRES DIFFÉRENT(E)S AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT D'INSPECTION		
À LA SUITE DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE, D'UNE INSPECTION DE SUIVI OU D'UNE INSPECTION PORTANT SUR LA COMPÉTENCE :		QUESTIONNAIRE OU FORMULAIRE	ENTREVUE OU VISITE	LES DEUX MÉTHODES
01	Bas-Saint-Laurent	14	—	2
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	16	—	4
03	Capitale-Nationale	98	2	6
04	Mauricie	22	1	2
05	Estrie	36	1	5
06	Montréal	150	5	19
07	Outaouais	13	2	4
08	Abitibi-Témiscamingue	6	—	—
09	Côte-Nord	3	—	1
10	Nord-du-Québec	1	—	—
11	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	4	—	1
12	Chaudière-Appalaches	27	2	4
13	Laval	25	—	5
14	Lanaudière	28	—	4
15	Laurentides	38	2	5
16	Montréal	65	—	5
17	Centre-du-Québec	6	—	—
Hors Québec		2	—	—
TOTAL		554	15	67

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

État de situation de l'Ordre au regard de la formation continue

Depuis avril 2021, l'OOAQ a une [politique de développement professionnel](#) pour l'ensemble de ses membres. La période de conformité est en cours et s'échelonne du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2027. Afin d'être en cohérence avec les autres ordres, un règlement sur la formation continue a été déposé par l'Ordre à l'Office des professions et est en cours d'analyse et d'approbation.

Dispenses d'activités de formation continue

Au cours de l'exercice 2025-2026, soixante-quatre (64) demandes de dispenses concernant soixante-deux (62) membres ont été reçues. Sur celles-ci, soixante-trois (63) ont été octroyées et une (1) refusée.

Sanction pour la période de référence 2023-2025

Aucune mesure découlant du défaut de se conformer à la politique de développement professionnel de l'OOAQ n'a été imposée aux membres au cours de l'exercice. Au 1^{er} avril 2025, quarante-quatre (44) membres ne s'étaient pas conformés et conformés aux trente (30) heures de formation continue obligatoires pour la période 2023-2025. Après avoir reçu l'avis de l'Ordre, quarante-trois (43) membres ont satisfait aux exigences. Une (1) seule demande pour non-conformité a été soumise au bureau du syndic, mais la ou le membre concerné a répondu aux exigences de la politique de développement professionnel avant le traitement en discipline. Le dossier a été fermé.

Activités de développement professionnel

L'Ordre offre la grande majorité des formations auxquelles ses membres peuvent s'inscrire et partage cette fonction avec des partenaires et des organismes externes. Le portail de développement professionnel de l'Ordre propose une offre diversifiée et évolutive de formations continues. Au cours de l'exercice 2025-2026, l'offre comptait plus de soixante-dix (70) formations réparties entre dix-huit (18) formations en éthique et déontologie, vingt-trois (23) formations en orthophonie, vingt-et-une (21) formations en audiologie et onze (11) formations s'adressant à la fois aux orthophonistes et aux audiologistes. Cette offre reflète la volonté de l'Ordre de répondre aux besoins variés des membres et de soutenir le développement de pratiques professionnelles rigoureuses, actuelles et conformes aux exigences réglementaires.

Les principales nouveautés de l'année 2025-2026

L'atelier sur la tenue de dossiers. La formation sur la tenue de dossiers s'est poursuivie au cours de l'année afin de répondre aux besoins plus spécifiques des orthophonistes et des audiologistes. Les ateliers se sont tenus à Montréal comme en région. Cette formation permet aux membres d'assurer la traçabilité de leurs actions professionnelles de façon efficiente et amène de la rigueur à leur processus clinique. En 2025-2026, elle a été suivie par cinq cent quarante-cinq (545) membres. Depuis son déploiement en 2023, un total de deux-mille deux cent soixante-sept (2 267) orthophonistes et audiologistes y ont participé, ce qui représente près de 58 % de l'ensemble des membres de l'OOAQ.

Pratique privée : quelques repères éthiques et déontologiques. Cette formation a été conçue pour accompagner les orthophonistes et les audiologistes exerçant ou souhaitant exercer en pratique privée. Elle permet d'avoir une meilleure compréhension de leurs responsabilités professionnelles spécifiques face à cette pratique. Grâce à une approche interactive ancrée dans des situations concrètes, elle permet également de renforcer les réflexes essentiels à une pratique éthique, intègre et conforme au cadre déontologique, tout en abordant des enjeux clés tels que la gestion des dossiers, la facturation, la publicité, la télépratique, les partenariats et la cessation des services. L'activité met aussi l'accent sur le maintien de l'indépendance professionnelle, essentielle à la qualité et à la cohérence des services offerts au public.

Audiologie pédiatrique : enrichir son expertise pour une pratique à jour. En réponse à l'augmentation des besoins en audiologie pédiatrique au Québec, cette formation asynchrone a été développée pour harmoniser les approches d'évaluation, de suivi et d'intervention, dans le respect des plus hauts standards de qualité de services pour la clientèle pédiatrique. Elle vise à renforcer le raisonnement clinique, à clarifier les rôles, responsabilités et obligations déontologiques propres à cette pratique, et à favoriser l'application rigoureuse de données probantes actuelles.

Guide de pratique vestibulaire en audiologie : capsule interactive. Cette activité de formation interactive a été développée afin de soutenir l'appropriation du contenu du Guide de pratique vestibulaire en audiologie. Elle vise à approfondir la compréhension du rôle spécifique de l'audiologiste en santé vestibulaire, à mettre en lumière sa contribution au sein d'approches collaboratives et à favoriser l'intégration de pratiques cliniques reconnues et exemplaires dans ce domaine.

L'audiologie et l'intelligence artificielle. Offerte dans le cadre de la nouvelle série de webinaires « Réflexions en action », cette conférence a permis d'examiner les impacts concrets de l'essor de l'intelligence artificielle (IA) sur la pratique audiolinguistique, notamment en matière d'aides auditives, d'outils diagnostiques, d'évaluations automatisées et d'innovations en implant cochléaire. Les conférences ont également abordé les conditions pour une intégration responsable de l'IA, incluant l'information de la clientèle, les principes éthiques, les enjeux environnementaux et l'importance du maintien des compétences.

L'audiologie industrielle : un rôle clé dans la santé auditive en milieu de travail. Ce webinaire présenté dans le cadre des « Rendez-vous innovation de l'OOAQ » visait à mettre en valeur le rôle stratégique de l'audiologiste dans l'implantation de programmes de conservation de l'ouïe en milieu industriel. L'activité a permis d'aborder les principales dimensions de cette pratique, notamment le dépistage auditif en entreprise, la mesure du bruit, la sélection et la validation des protections auditives, ainsi que la formation des travailleuses et travailleurs et la réalisation d'expertises.

L'orthophonie et le capacitisme. Cette conférence offerte dans le cadre de la série « Réflexions en action » a permis d'amorcer une réflexion sur le capacitisme et sur les influences, souvent implicites, qu'il peut exercer sur les pratiques professionnelles. En prenant appui sur le bégaiement comme point de référence, elle a permis de mettre en lumière des mécanismes également présents auprès d'autres clientèles. Appuyée par des vignettes cliniques concrètes, la formation a offert des pistes d'action visant à favoriser une approche fondée sur la diversité communicationnelle, privilégiant l'accompagnement, l'adaptation et le respect des besoins des personnes accompagnées.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES AUX ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

Bureau du syndic

Au cours de l'exercice 2025-2026, le bureau du syndic a poursuivi le traitement des demandes d'enquêtes et des plaintes devant le conseil de discipline de l'Ordre, toujours dans un souci d'amélioration de la qualité des services.

Le bureau du syndic a maintenu sa collaboration avec le forum des syndicats du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) ainsi que les discussions avec ses homologues des autres ordres professionnels.

Au cours de l'année 2025-2026, le bureau du syndic a participé activement aux travaux d'élaboration et de révision du nouveau *Code de déontologie* de l'Ordre. Son implication a notamment porté sur les étapes de finalisation du projet, en collaboration avec les différentes instances concernées, afin d'assurer que les nouvelles dispositions répondent aux réalités actuelles de la pratique et aux exigences de protection du public. Le *Code de déontologie* révisé a ainsi pu être approuvé au cours de l'année. Son entrée en vigueur dans l'exercice 2026-2027 marquera une étape importante dans l'évolution du cadre déontologique de la profession.

Tout en préservant la confidentialité des enquêtes, le bureau du syndic a continué ses efforts quant à la mise en place de canaux de communication efficaces avec le comité d'inspection professionnelle.

Plusieurs actions visant à améliorer la communication avec les membres ont été posées. À cet effet, le bureau du syndic publie un résumé des décisions disciplinaires de l'année, s'il y a lieu, sur le site Web de l'OOAQ, en collaboration avec la directrice des affaires juridiques et institutionnelles.

Le bureau du syndic mise sur la prévention en identifiant les infractions les plus fréquentes. Ainsi, de concert avec la direction du développement professionnel, des stratégies claires visant à bien outiller les membres dans leur pratique ont été mises en place. Généralement, celles-ci se sont soldées par des recommandations à l'intention des membres qui ont été publiées sur les différentes plateformes de communication de l'Ordre.

Composition du bureau du syndic au 31 mars selon le statut d'emploi

	NOMBRE	
	À TEMPS PLEIN	À TEMPS PARTIEL
Syndic	1	0
Syndique adjointe	0	1

MEMBRES

James Lapointe, orthophoniste, syndic

France Lacombe, audiologiste, syndique adjointe

Demandes d'information adressées au bureau du syndic au cours de l'exercice (par téléphone ou par courriel) ou signalements reçus par le bureau du syndic (dénonciation/délation), sans que ceux-ci soient appuyés d'une demande d'enquête formelle, au cours de l'exercice (par téléphone, par courriel ou par tout autre média)

	NOMBRE
Demandes d'information adressées au bureau du syndic au cours de l'exercice	1
Signalements reçus par le bureau du syndic au cours de l'exercice	0

Enquêtes disciplinaires du bureau du syndic

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	37
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	67
Demandes d'enquête formulées par une personne du public	27
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme	0
Demandes d'enquête formulées par un(e) membre de l'Ordre	29
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un(e) de ses membres	3
Demandes d'enquête formulées par un(e) membre de tout autre comité de l'Ordre ou par un(e) membre du personnel de l'Ordre	3
Enquêtes initiées par le bureau du syndic à la suite d'une information	5
Total des membres visé(e)s par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	56
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	72
Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	24
Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours à la suite de leur ouverture	25
Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours à la suite de leur ouverture	17
Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	6
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	32

Décisions rendues par le bureau du syndic au cours de l'exercice sur les enquêtes disciplinaires fermées, qu'elles aient été ouvertes au cours de l'exercice ou antérieurement

	NOMBRE
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	3
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte (au total)	69
Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	1
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquements	21
Enquêtes fermées pour les référer à un(e) syndic(-que) <i>ad hoc</i>	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation du syndic	0
Enquêtes où le(la) professionnel(le) s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures envers le(la) professionnel(le)	41
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuves	3
Enquêtes autrement fermées	3

Membres ayant fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle au cours de l'exercice par le bureau du syndic ou par les syndics(-ques) *ad hoc*

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle par le bureau du syndic ou par les syndics(-ques) <i>ad hoc</i> (qu'il y ait eu dépôt d'une plainte ou non à leur endroit)	11

Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Aucune requête en suspension provisoire ou en limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

Enquêtes rouvertes au bureau du syndic

Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et une (1) enquête a été rouverte au cours de l'exercice.

Enquêtes des syndic(-ques) ad hoc

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars aux mains de syndic(-ques) ad hoc et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice.

État des plaintes portées au conseil de discipline par le bureau du syndic ou par les syndic(-ques) ad hoc

	NOMBRE
Plaintes du bureau du syndic ou des syndic(-ques) ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	0
Plaintes portées par le bureau du syndic ou par les syndic(-ques) ad hoc au conseil de discipline au cours de l'exercice	3
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes	0
Plaintes du bureau du syndic ou des syndic(-ques) ad hoc fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	0
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé(e) a été acquitté(e) sur chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé(e) a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré(e) coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Plaintes du bureau du syndic ou des syndic(-ques) ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice	3

Nombre de plaintes, déposées par le bureau du syndic ou par les syndic(-ques) ad hoc au conseil de discipline au cours de l'exercice, concernées par chacune des catégories d'infractions

	NOMBRE
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne (a. 57), à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste (a. 58), à l'utilisation illégale du titre de docteur (a. 58.1) ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession (a. 59.2)	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel (a. 59.1 ou au Code de déontologie des membres de l'ordre professionnel)	0
Infractions à caractère sexuel envers une tierce personne	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence (a. 59.1.1)	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicommis, etc.)	2
Infractions liées à la qualité des services rendus par le(la) professionnel(le)	2
Infractions liées au comportement du(de la) professionnel(le)	0
Infractions liées à la publicité	0
Infractions liées à la tenue de dossiers du(de la) professionnel(le)	3
Infractions techniques et administratives	0
Entraves au comité d'inspection professionnelle (a. 114)	1
Entraves au bureau du syndic (a. 122, al. 2)	1
Infractions liées au non-respect d'une décision	0
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus (a. 122.0.1)	0
Condamnations du(de la) professionnel(le) par un tribunal canadien (a. 149.1)	0

Note : comme une plainte peut concerner plusieurs catégories de nature d'infraction, le nombre total des plaintes issu de ce tableau peut être plus élevé que le nombre de plaintes ayant fait l'objet d'un dépôt au conseil de discipline.

Activité de formation suivie par les membres du bureau du syndic au 31 mars

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Actes dérogatoires à caractère sexuel	2	0

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES

Composition du comité d'arbitrage

MEMBRES
Aurélie Desjardins, orthophoniste
Carolyne Dion, orthophoniste
Joanne Landry, orthophoniste
SECRÉTAIRE
M ^e Sylvie Lavallée

Conciliation de comptes d'honoraires

	NOMBRE
Demandes de conciliation de comptes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Demandes de conciliation de comptes reçues au cours de l'exercice (au total)	3
Demandes de conciliation de comptes présentées dans les 45 jours suivant la réception du plus récent compte ou de la plus récente échéance d'un versement (a. 88, al. 2, par. 1)	3
Demandes de conciliation de comptes présentées dans les 45 jours suivant la décision du conseil de discipline qui remet expressément en question la qualité ou la pertinence de l'acte professionnel facturé (a. 88, al. 6)	0
Demandes de conciliation de comptes présentées hors délai	0
Demandes de conciliation de comptes non recevables pour des motifs autres que la prescription des délais	0
Demandes de conciliation de comptes ayant conduit à une entente au cours de l'exercice	0
Demandes de conciliation de comptes n'ayant pas conduit à une entente au cours de l'exercice	1
Demandes de conciliation de comptes abandonnées par le(la) demandeur(-resse) au cours de l'exercice	0
Demandes de conciliation de comptes pendantes au 31 mars de l'exercice	2

Arbitrage des comptes d'honoraires

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune demande d'arbitrage de comptes n'a été reçue au cours de l'exercice.

Aucune demande ne demeure pendante au 31 mars de l'exercice.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION (DES DÉCISIONS DU BUREAU DU SYNDIC)

Composition du comité de révision

MEMBRES

Valérie Lecavalier, audiologiste et présidente

Léa-Laurence Dionne, orthophoniste

Monic Lessard, nommée parmi les personnes dont le nom figure sur la liste dressée par l'Office des professions

Kathleen Roy, orthophoniste

Demandes d'avis adressées au comité de révision et avis rendus

	NOMBRE	
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	1	
	PRÉSENTÉES DANS LES 30 JOURS	PRÉSENTÉES APRÈS LE DÉLAI DE 30 JOURS
Demandes d'avis reçues au cours de l'exercice	0	0
Demandes d'avis abandonnées ou retirées par le(la) demandeur(-resse) au cours de l'exercice	0	0
	AVIS RENDUS DANS LES 90 JOURS SUIVANT LA RÉCEPTION DE LA DEMANDE	AVIS RENDUS APRÈS LE DÉLAI DE 90 JOURS
Demandes pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice	1	0
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice	0	

Nature des avis rendus par le comité de révision au cours de l'exercice

	NOMBRE
Il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	1
Suggestion au syndic de terminer son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et de suggérer la nomination d'un(e) syndic(-que) <i>ad hoc</i> , qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0

Avis où le comité a au cours de l'exercice

	NOMBRE
Suggéré au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle (a. 123.5, al. 2)	0

Formation des membres du comité de révision relative à leurs fonctions

	NOMBRE DE PERSONNES L'AYANT SUIVIE	NOMBRE DE PERSONNES NE L'AYANT PAS SUIVIE
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	4	0



RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Composition du conseil de discipline

MEMBRES

Présidente ou président, avocate désignée ou avocat désigné par le gouvernement du Québec par l'intermédiaire du Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels

Émilie Desrosiers, orthophoniste

Charles Martin, orthophoniste

Lucie Morin, orthophoniste

Lilyana Naydenova, orthophoniste

Sophie Waridel, audiologiste

SECRÉTAIRE DU CONSEIL DE DISCIPLINE

M^e Geneviève Pépin

Plaintes au conseil de discipline

	NOMBRE
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	3
Plaintes portées par un(e) syndic(-que) ou syndic(-que) adjoint(e)	3
Plaintes portées par un(e) syndic(-que) <i>ad hoc</i>	0
Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	0
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	3

Nature des plaintes dites privées déposées au conseil de discipline

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

Recommandations du conseil de discipline adressées au conseil d'administration au cours de l'exercice

Le conseil de discipline n'a pas formulé de recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice.

Requêtes en inscription au tableau à la suite d'une radiation ou requêtes en reprise du plein droit d'exercice

Aucune requête en vertu de l'article 161 du *Code des professions* n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

Activité de formation suivie par les membres du conseil de discipline, autre que la présidente ou le président, au 31 mars

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Actes dérogatoires à caractère sexuel	5	0
Formation sur le processus disciplinaire	5	0

RAPPORT DES ACTIVITÉS

RELATIVES AUX INFRACTIONS PÉNALES PRÉVUES AU *CODE DES PROFESSIONS* OU AUX LOIS PROFESSIONNELLES

Enquêtes relatives aux infractions pénales

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	46
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	29
En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre	29
En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	0
En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles)	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)	55
Poursuites pénales intentées	0
Actions non judiciaires (au total)	33
Avertissements incluant invitations à devenir membre de l'Ordre	0
Mises en demeure ou avis formels	33
Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuves ou autres raisons)	22
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	20

Poursuites pénales

	NOMBRE
Poursuites pénales pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice (au total)	0
En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre	0
En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	0
En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles)	0
Demandes d'injonction adressées à la cour au cours de l'exercice	0
Demandes d'injonction acceptées	0
Demandes d'injonction refusées	0
Arrêts des procédures (retrait de la plainte) enregistrés au cours de l'exercice	0
Poursuites pénales pour lesquelles un jugement a été rendu au cours de l'exercice	0
En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre (a. 188.1 à 188.2)	0
où l'intimé(e) a été acquitté(e) sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé(e) a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré(e) coupable sur au moins un chef d'infraction	0
En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	0
où l'intimé(e) a été acquitté(e) sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé(e) a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré(e) coupable sur au moins un chef d'infraction	0
En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles)	0
où l'intimé(e) a été acquitté(e) sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé(e) a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré(e) coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Poursuites pénales pendantes (sans jugement rendu) au 31 mars de l'exercice	0
Jugements portés en appel au cours de l'exercice	0

Amendes imposées et créances irrécouvrables comptabilisées
au cours de l'exercice

	MONTANT
Montant total des amendes imposées au cours de l'exercice	0 \$
Montant total des créances irrécouvrables comptabilisées au cours de l'exercice	0 \$

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES AU RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE ET AUX COMMUNICATIONS

Rôle sociétal de l'Ordre

Comités et organisations auxquels l'Ordre a participé lors de l'exercice 2025-2026

COMITÉ OU ORGANISATION	DESCRIPTION	DATE
Le Conseil d'agrément des programmes universitaires canadiens en audiologie et orthophonie (CAPUC-AO)	CAPUC-AO est un organisme d'agrément des programmes d'études supérieures préparant les étudiantes et étudiants à la pratique de l'audiologie et de l'orthophonie. Le Conseil favorise l'excellence dans la formation des audiologistes et des orthophonistes afin d'assurer la croissance et le développement continus de ces deux professions.	Juin 2020 à aujourd'hui
Table des ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines	Constituée des 10 ordres professionnels du domaine de la santé mentale et des relations humaines. Objectif : Faire le suivi d'enjeux sociaux qui touchent la clientèle desservie par leurs membres.	En cours
Table des ordres en éducation	Constituée des cinq ordres dont les membres exercent en milieu scolaire. Objectif : Agir de manière concertée sur l'accessibilité et la qualité des services professionnels dans le milieu de l'éducation et donner une voix aux élèves en difficulté ou à risque de l'être.	En cours
Table de collaboration interprofessionnelle en santé et en services sociaux	Constituée des 29 ordres professionnels du domaine de la santé et des services sociaux. Objectif : Favoriser les échanges, la concertation et la collaboration entre les ordres issus du domaine de la santé et des services sociaux sur des dossiers d'intérêt commun pour le mieux-être de la santé de la population.	En cours
Déclaration de Montréal pour les soins de santé pertinent	Constituée de plus de 35 organismes du milieu de la santé. Objectif : Sensibiliser la population, les professionnelles et professionnels, les gestionnaires et les médias à l'importance de la pertinence entourant les soins de santé et les gestes cliniques tant dans les décisions prises que les actions posées.	Décembre 2024 à aujourd'hui
Coalition québécoise pour la réduction de la maladie	Constituée de près de 60 organisations représentantes du milieu de la santé, de grandes maladies et de patientes et patients québécois. Objectif : Grâce à une concertation de plusieurs actrices et acteurs, sensibiliser les instances à l'importance de la mise en place d'actions concrètes permettant de réduire la maladie au Québec et d'améliorer la santé globale de la population.	Janvier 2025 à aujourd'hui

Commentaires de l'Ordre à l'égard de projets de loi ou de projets de règlement du domaine de compétence de l'Ordre, positionnements, consultations et mémoires

TITRE DE LA CONSULTATION, DU RÈGLEMENT OU DU PROJET DE LOI	ORGANISATION/ MINISTÈRE	TYPE DE RÉPONSE	DATE DU DÉPÔT OU DE L'ENVOI
Stratégie nationale de prévention en santé	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Commentaires	Avril 2025
Projet de loi 94 – <i>Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives</i>	Commission de la Culture et de l'Éducation	Mémoire	Avril 2025
Consultation pour la politique gouvernementale sur les soins et services en première ligne	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Sondage	Mai 2025
Cadre de référence sur l'établissement d'un plan d'intervention	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Lettre	Octobre 2025
Chantier concernant le diagnostic en santé	Office des professions	Sondage	Décembre 2025
Référentiel national – personnel des services éducatifs complémentaires	Ministère de l'Éducation	Lettre de la Table des ordres en éducation	Février 2026
Projet de loi 15 – <i>Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions principalement afin d'alléger les processus réglementaires du système professionnel et d'élargir certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux</i>	Commission de la Santé et des Services sociaux	Mémoire	Février 2026
Consultation sur le projet de Règlement modifiant le Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par des diététistes	Collège des médecins du Québec	Lettre	Mars 2026

L'Ordre collabore pleinement aux travaux du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Voici la liste des comités et forums auxquels l'Ordre participe.

- Comité exécutif
- Comité de gouvernance
- Forum des présidences
- Forum des directions générales
- Forum des syndic
- Forum des secrétaires de conseil de discipline
- Forum de l'inspection professionnelle
- Forum des conseillers et conseillères juridiques
- Forum sur l'exercice illégal
- Forum de l'admission
- Réseau des communicateurs du système professionnel

Communications avec les membres de l'Ordre

Durant l'année financière 2025-2026, un total de quarante-quatre (44) courriels ont été transmis aux membres. Ces différents envois peuvent se définir par quelques catégories :

TYPE D'ENVOIS	NOMBRE D'ENVOIS
Édition régulière de l'infolettre	11
Édition formation continue	11
Édition exclusive de l'infolettre (contenu fourni par les partenaires de l'Ordre)	5
Avis (renouvellement de cotisation, élections, sondage, communiqué, etc.)	11
Invitation événement (webinaire, formation, AGA, etc.)	6

Site Web

L'Espace membres, une section dédiée aux membres, mais accessible au public, est mise à jour continuellement. L'ensemble des articles de l'infolettre s'y trouvent.

Médias sociaux

L'OOAQ utilise principalement cinq plateformes de médias sociaux : Facebook, LinkedIn, Instagram, Bluesky et YouTube. L'OOAQ a également créé deux groupes Facebook privés, accessibles uniquement aux membres orthophonistes et audiologistes.

MÉDIA SOCIAL	NOMBRE TOTAL DE PUBLICATIONS	NOMBRE TOTAL D'ABONNÉES ET D'ABONNÉS (+VARIATION DANS LA DERNIÈRE ANNÉE)
Facebook — Grand public	171	10 189 (+ 827)
Facebook — Groupe privé en orthophonie	91	1 950 (+ 79)
Facebook — Groupe privé en audiologie	85	373 (+ 41)
LinkedIn	67	2 403 (+ 417)
Instagram	10	430 (+ 430)
Bluesky	25	102 (+ 102)
YouTube	17	465 (+ 42)

Publicité

L'OOAQ n'a pas fait de campagnes de publicité au cours de l'exercice 2025-2026. Cependant, trente-trois (33) publications Facebook et une (1) publication LinkedIn ont été mises de l'avant pour un montant total de 857,80 \$.

Lobbyisme

L'ensemble des activités de lobbyisme de l'OOAQ, présentes et passées, sont inscrites dans le [Carrefour Lobby Québec](#), comme prescrit par la [Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme](#).

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'ÉQUITÉ, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

En tant qu'organisation dont la mission première est la protection du public, l'Ordre s'engage à jouer un rôle actif dans la lutte contre le racisme et toutes formes de discrimination. Pour ce faire, l'Ordre sensibilise et accompagne ses membres, le personnel et les membres du conseil d'administration vers une responsabilisation et une prise de conscience active des biais discriminatoires qui engendrent des préjugés. De plus, l'Ordre reconnaît que cet engagement repose sur des processus d'amélioration continue visant à protéger le public de façon durable, notamment en matière d'inspection, de formation et de communication.

Membres du Groupe de travail pour la valorisation de la diversité et la lutte contre le racisme et toutes autres formes de discrimination

Paul-André Gallant , orthophoniste, président (jusqu'en octobre 2025)
Karina Ismail , orthophoniste, présidente (depuis octobre 2025)
Jeanne Burger , orthophoniste
Nada Carlomusto , orthophoniste
Manar Jaber , orthophoniste
Emmanuelle Léger-Provost , orthophoniste
Debora Militzer , orthophoniste
Marion Misériaux , orthophoniste
Milana Schipper , orthophoniste
Sandrine Umunoza , orthophoniste



Les réalisations de l'OOAQ en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI)

- Accompagnement des candidates et candidats en démarche d'équivalence.
- Ajout de formations dédiées sur Socrate, la plateforme de développement professionnel :
 - L'orthophonie et le capacitisme
 - Être orthophoniste auprès de la population autochtone
 - La prise en charge inclusive en orthophonie : évaluation et intervention auprès des enfants bilingues
- Offre de la formation « L'impact des biais inconscients sur la discrimination », en collaboration avec la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, aux membres des comités de révision des équivalences et d'admission de l'Ordre.
- Mise à jour d'une [page Web dédiée à l'ÉDI](#).
- Souci constant de représentativité dans le choix de visuel au sein des différents outils de communication.

PRIX ET DISTINCTIONS

Au cours de l'exercice 2025-2026, l'Ordre a reconnu l'excellence et l'engagement de ses membres. Une remise de prix a eu lieu en présence lors de l'événement des 70 ans de l'Ordre du 21 novembre 2025. L'implication et le désir de faire une différence dans leur pratique professionnelle ont été soulignés chez plusieurs orthophonistes et audiologistes.

Lauréates et lauréats des prix, bourses, distinctions et subventions de recherche de l'OOAQ

PRIX DE CARRIÈRE GERMAINE HUOT 2025

Ginette Verreault, orthophoniste

Ce prix reconnaît la contribution significative à l'avancement de la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste.

Ginette Verreault a été récompensée pour son apport remarquable à l'évolution de l'orthophonie au Québec.

Depuis plus de 40 ans, Ginette Verreault se distingue par son engagement constant et un parcours professionnel d'une grande richesse. Que ce soit en milieu hospitalier, en enseignement ou en pratique privée, elle a laissé sa marque auprès de nombreuses générations de clientes et clients, ainsi qu'auprès de la relève en orthophonie à qui elle transmet ses savoirs avec passion.

Son expertise couvre des domaines variés, parfois méconnus de la population, contribuant ainsi au rayonnement de l'orthophonie à travers la province. Elle s'est notamment investie dans les champs de la neurotraumatologie, des troubles de la voix, de la dysphagie, du bégaiement et des troubles du langage oral et écrit.

Le prix de carrière Germaine Huot est constitué d'une œuvre d'art réalisée par un artiste québécois et d'une bourse de 3 000 \$, offerte avec la collaboration de Beneva.

PRIX INNOVATION SOCIALE-DESJARDINS 2025

Les orthophonistes **Marie Vézina** et **Anne-Marie Côté-Drolet**, projet **Mots d'enfants**

Ce prix a pour but d'encourager l'esprit d'entrepreneuriat social, la créativité, le dynamisme et l'engagement d'une ou un membre dans la réalisation d'un projet ou d'une démarche novatrice contribuant à l'accroissement de l'accessibilité aux services en orthophonie ou en audiologie pour des populations vulnérables du Québec.

Les récipiendaires du prix Innovation sociale-Desjardins remportent une bourse de 3 000 \$ pour réaliser un projet ou entreprendre une démarche innovatrice contribuant de façon particulière à l'accroissement de l'accessibilité aux services en orthophonie ou en audiologie pour des populations vulnérables du Québec.

Marie Vézina et Anne-Marie Côté-Drolet ont reçu ce prix pour la conception du projet « Mots d'enfants ». Conçu pour pallier le manque d'accessibilité aux services en orthophonie, « Mots d'enfants » propose une application Web interactive qui outille les parents ainsi que les intervenantes et intervenants de proximité afin de soutenir le développement du langage des enfants de 0 à 5 ans. Le projet mise sur la prévention, le transfert de connaissances et l'intervention précoce, dans une approche inclusive et durable.

Porté par le CIUSSS de la Capitale-Nationale, en collaboration avec API-Enfance et plusieurs partenaires du milieu de la santé, de l'éducation et du communautaire, « Mots d'enfants » accompagne chaque année plus de 650 familles. Ses outils numériques accessibles et son impact concret en font un modèle inspirant d'innovation sociale.

PRIX CARDOZO-CODERRE 2024

Ce prix vise à reconnaître, chez les finissantes et finissants de chaque programme de maîtrise en orthophonie et en audiologie des universités québécoises, l'engagement social et préprofessionnel manifesté au cours de la préparation à la profession. Les récipiendaires 2024 sont :

Noémie Bradet, finissante au programme d'audiologie de l'Université Laval

Ariane Brucher, finissante au programme d'orthophonie de l'Université de Montréal

Clara Orsini, finissante au programme d'audiologie de l'Université de Montréal

Jeanne Pépin-Marchand, finissante au programme d'orthophonie de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Laurence Yockell, finissante au programme d'orthophonie de l'Université Laval

Shiva Zand, finissante au programme d'orthophonie de l'Université McGill

Chaque récipiendaire a reçu une œuvre d'art ainsi qu'une bourse offerte avec la collaboration de La Personnelle assurances générales.

Lauréate du prix du système professionnel

MÉRITE DU CIQ 2025

Marthyne Brazeau

Témoignage d'appréciation de la part des congénères et de l'ensemble du monde professionnel, ce prix constitue une reconnaissance de prestige pour les membres à qui il est décerné.

Marthyne Brazeau a été récompensée pour souligner ses réalisations exceptionnelles en audiologie, au sein de l'OOAQ et du système professionnel.

Membre de l'Ordre depuis plus de 40 ans, Marthyne Brazeau a consacré sa carrière à l'avancement de l'audiologie et de l'orthophonie. En plaçant la communication humaine au cœur de sa pratique, elle a réalisé l'ensemble de ses projets avec empathie, rigueur et humanité. Son engagement envers son ordre professionnel s'est illustré par de nombreuses fonctions, notamment comme membre de comités et syndique *ad hoc*, et par sa participation active à des dossiers majeurs liés à la protection du public.

Marthyne Brazeau est particulièrement reconnue pour son implication remarquable auprès des personnes souffrant d'acouphènes, pour son désir de faire rayonner les professions d'orthophoniste et d'audiologiste et pour son engagement envers le développement continu.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES



Mouvements au Tableau des membres de l'Ordre

	O	A	TOTAL
Membres inscrit(e)s au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2025	3 539	576	4 115
Permis délivrés aux diplômé(e)s d'une université québécoise (art. 184)	150	17	167
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence	25	14	39
de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	–	11	11
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	21	3	24
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	4	–	4
Permis délivrés aux titulaires d'une autorisation légale d'exercer hors Québec	4	–	4
Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	6	–	6
Permis restrictifs temporaires	5	–	5
Délivrés en vertu de l'article 42.1 par 1	5	–	5
Délivrés en vertu de l'article 42.1 par 1.1	–	–	–
Membres réinscrit(e)s au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant réinscrit(e)s au 31 mars 2026	53	3	56
Membres radié(e)s du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radié(e)s au 31 mars 2026 (incluant les radiations administratives pour non-paiement au 1 ^{er} avril 2025)	9	1	10
Membres retiré(e)s du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retiré(e)s au 31 mars 2026	152	33	185
À la suite d'un décès	1	–	1
À la suite d'un retrait volontaire du Tableau	151	33	184
Membres inscrit(e)s au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2026	3 621	576	4 197

Autorisations spéciales

	O	A	TOTAL
Personnes ayant détenu une autorisation spéciale au cours de l'exercice	4	—	4

Membres inscrit(e)s au Tableau à la fin de la période selon le genre

	O	A
Femmes	3 527	502
Hommes	92	74
Ne s'identifie à aucun de ces genres	2	—
TOTAL	3 621	576

Membres inscrit(e)s au Tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle payable au 1^{er} avril 2026, selon la classe des membres

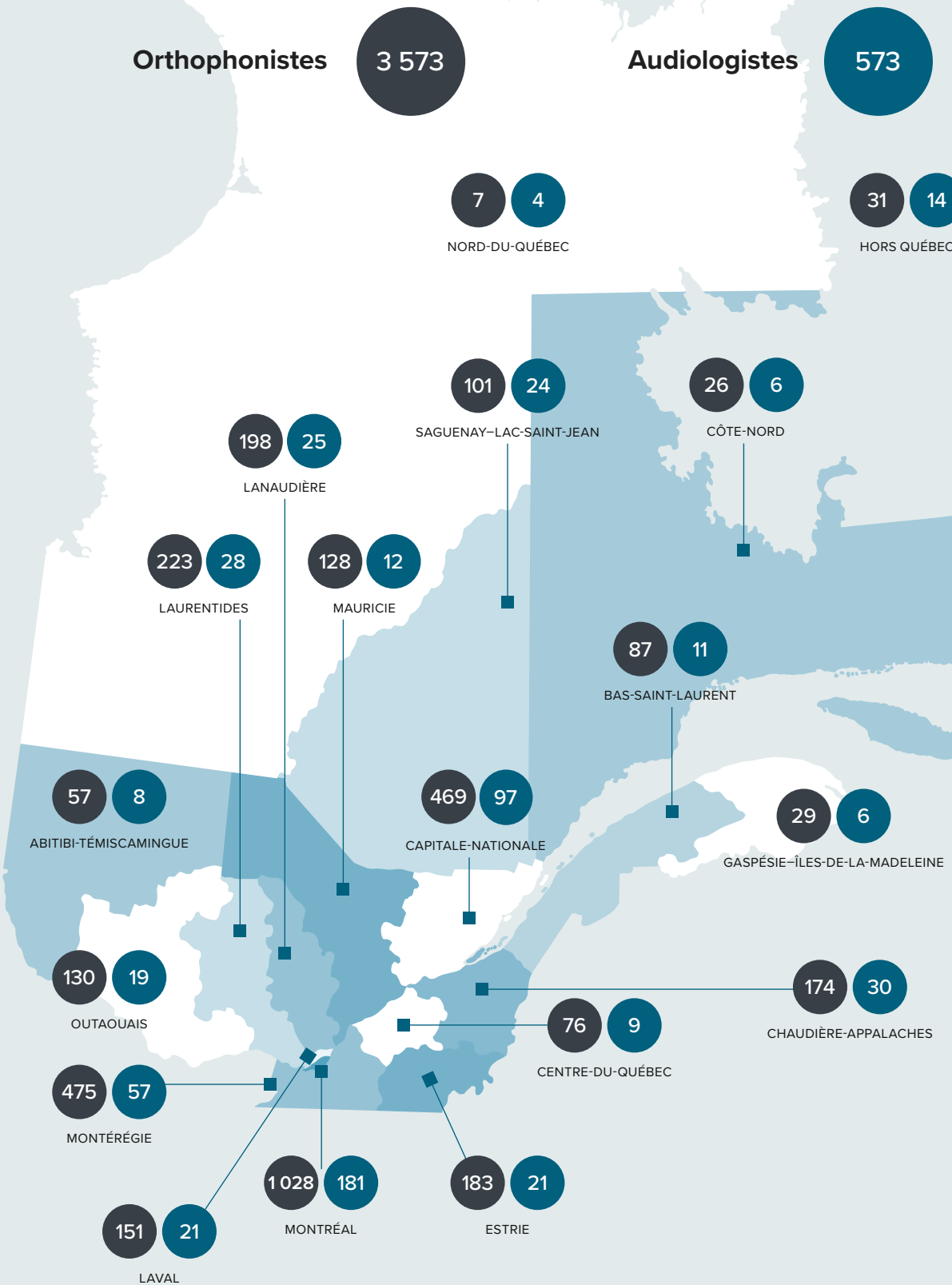
CLASSE	MONTANT
Inscrit(e)	859,42 \$
Retraité(e)	214,86 \$

Répartition selon le type de permis d'exercice au 31 mars 2026

	O	A	TOTAL
Inscrit(e)	3 559	573	4 132
Temporaire	3	—	3
Restrictif temporaire	9	—	9
Restrictif temporaire permanent	1	—	1
Retraité(e)	49	3	52
TOTAL	3 621	576	4 197

Nombre de membres actives ou actifs

En fonction du lieu principal d'exercice déclaré par chaque membre



Nombre de membres inscrit(e)s selon la catégorie de permis au 31 mars 2026

	NOMBRE
Audiologistes	575
Orthophonistes	3 617
Orthophonistes-audiologistes*	5
TOTAL	4 197

* Pour tous les tableaux, un(e) (1) de ces membres sera comptabilisé(e) dans la catégorie audiologiste et quatre (4) le seront dans la catégorie orthophoniste.

Nombre de membres inscrit(e)s avec limitation ou suspension du droit d'exercer au 31 mars 2026

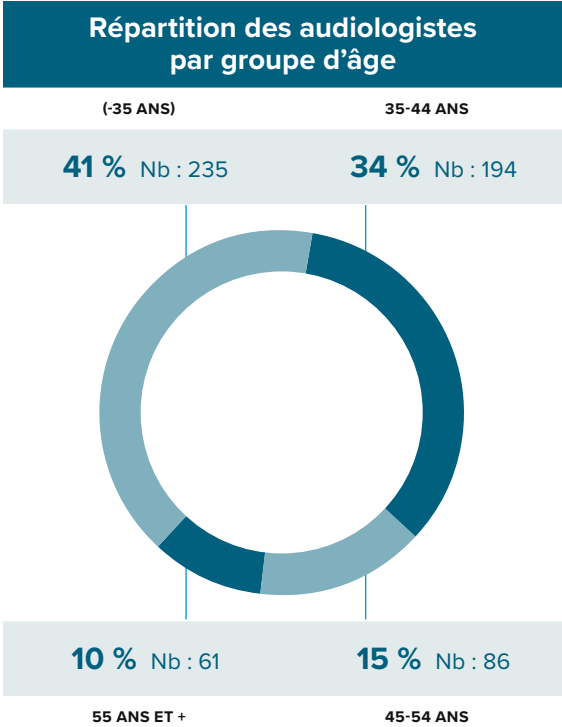
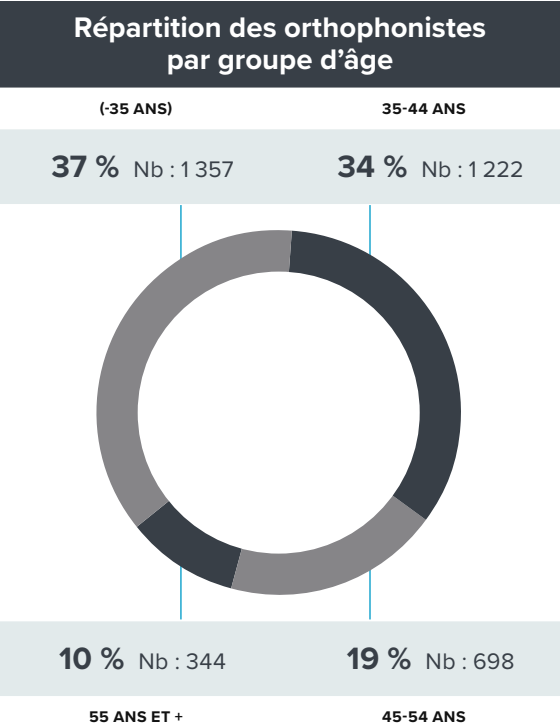
	O	A	TOTAL
Nombre de membres avec limitation du droit d'exercer	5	0	5
Nombre de membres avec suspension du droit d'exercer	—	—	—

Membres retiré(e)s et radié(e)s du Tableau au cours de l'exercice et demeurant retiré(e)s au 31 mars 2026

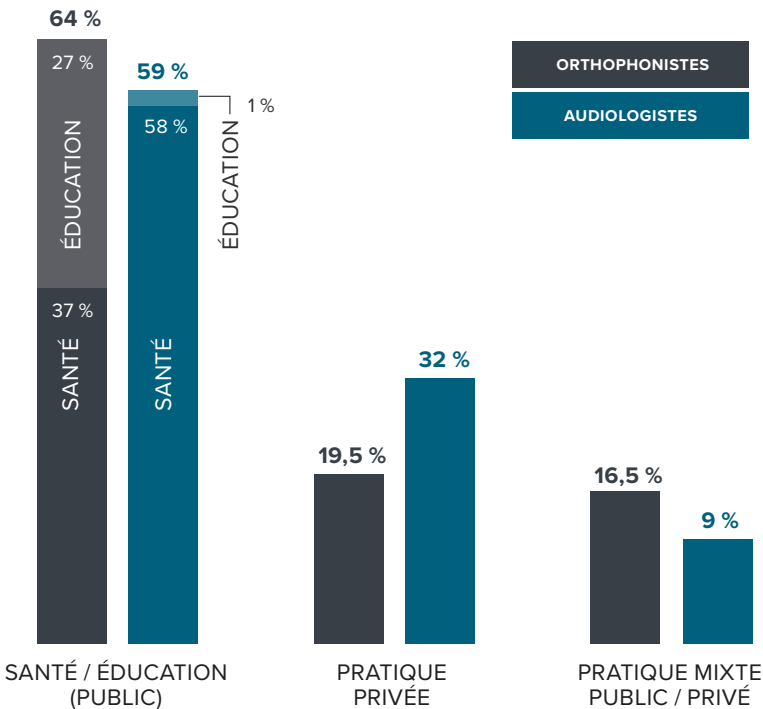
MOTIF DE RETRAIT	O	A	TOTAL
Congé parental	45	9	54
Congé sans solde	2	2	4
Décès	1	—	1
Départ – extérieur	31	2	33
Expiration de permis restrictif temporaire	1	—	1
Invalidité/maladie	7	2	9
Réorientation de carrière	15	7	22
Retour aux études	5	2	7
Retraite	45	6	51
Autres	—	3	3
Radiations administratives – Non-paiement	9	1	10
Radiations	—	—	—
TOTAL DES MEMBRES RETIRÉ(E)S au cours de l'exercice et demeurant retiré(e)s au 31 mars	161	34	185
RÉVOCATION DE PERMIS	—	—	—

Nombre de personnes inscrites au registre des stagiaires au 31 mars 2026

	NOMBRE
Inscriptions	434



Répartition des membres actifs et actifs selon le milieu de pratique



INFORMATIONS FINANCIÈRES

68	RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS
70	ÉTATS FINANCIERS
70	Résultats
71	Évolution des soldes de fonds
72	Bilan
73	Flux de trésorerie
74	Notes complémentaires
81	Renseignements complémentaires



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

AUX ADMINISTRATEURS DE L'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC (l'« Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

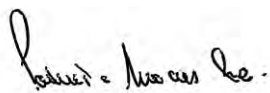
Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Michel Poirier, CPA, auditeur

Vaudreuil-Dorion

Le 10 juin 2026

ÉTATS FINANCIERS

Résultats

exercice clos le 31 mars 2026

	BUDGET	2026	2025
	\$	\$	\$
PRODUITS			
Cotisations annuelles	3 534 200	3 497 175	3 266 340
Admissions, équivalences et permis	140 200	131 815	145 204
Assurance responsabilité professionnelle	27 000	29 122	28 153
Formation continue	291 000	382 937	527 934
Discipline	10 000	11 314	–
Services aux membres	47 500	45 161	47 134
Exercice illégal et usurpation de titre	2 500	–	–
Inspection professionnelle	2 000	3 314	1 986
Ventes et locations de biens et services	12 000	16 115	12 700
Revenus de placements	50 000	111 317	103 114
Subventions	70 000	33 178	8 540
Revenus d'apports reportés aux immobilisations	15 380	15 380	15 380
Gain sur variation de la juste valeur des placements	–	–	45 269
Autres	18 000	–	1 470
	4 219 780	4 276 828	4 203 224
CHARGES D'EXPLOITATION			
Admission, équivalence et tableau des membres (annexe A)	558 250	512 157	475 524
Inspection professionnelle (annexe B)	597 291	565 145	579 865
Formation continue (annexe C)	429 675	416 468	467 304
Conseil de discipline (annexe D)	5 605	1 589	39 932
Exercice illégal et usurpation de titre (annexe E)	5 700	–	989
Services aux membres (annexe F)	90 977	75 807	33 052
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe G)	567 447	564 801	445 168
Bureau du syndic (annexe H)	547 309	563 639	481 180
Comité de révision (annexe I)	919	2 632	1 279
Gouvernance et reddition de comptes (annexe J)	723 744	732 210	691 234
Communications (annexe K)	593 910	592 423	582 233
Conseil interprofessionnel du Québec	18 000	–	28 997
Perte sur variation de la juste valeur des placements	–	71 938	–
	4 138 827	4 098 809	3 826 757
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	80 953	178 019	376 467

Évolution des soldes de fonds

exercice clos le 31 mars 2026

	AFFECTÉS À L'INTERNE (note 14)	INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	NON AFFECTÉS	2026 TOTAL	2025 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	400 000	230 924	828 396	1 459 320	1 082 853
Excédent des produits sur les charges	–	(82 458)	260 477	178 019	376 467
Variation nette des immobilisations	–	142 891	(142 891)	–	–
SOLDE À LA FIN	400 000	291 357	945 982	1 637 339	1 459 320

Bilan

au 31 mars 2026

	2026	2025
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 471 311	1 504 277
Débiteurs (note 4)	32 046	35 435
Charges payées d'avance	108 140	117 828
	1 611 497	1 657 540
PLACEMENTS (note 5)	4 480 719	4 075 294
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	120 426	157 506
ACTIFS INCORPORELS (note 7)	201 691	119 558
	6 414 333	6 009 898
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunt bancaire (note 8)	–	38
Créditeurs (note 9)	1 234 474	1 193 896
Produits perçus d'avance (note 10)	3 507 554	3 310 504
Apports reportés (note 11)	4 206	–
	4 746 234	4 504 438
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 12)	30 760	46 140
	4 776 994	4 550 578
SOLDES DE FONDS		
AFFECTÉS À L'INTERNE	400 000	400 000
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	291 357	230 924
NON AFFECTÉS	945 982	828 396
	1 637 339	1 459 320
	6 414 333	6 009 898

Engagements contractuels (note 13)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,



, président



, trésorier

Flux de trésorerie

exercice clos le 31 mars 2026

	2026 \$	2025 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	178 019	376 467
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Variation de juste valeur des placements cotés en bourse	(71 938)	45 269
Amortissement des immobilisations corporelles	46 898	50 133
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	–	163
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	225	–
Amortissement des actifs incorporels	50 715	71 090
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(15 380)	(15 380)
	188 539	527 742
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	254 911	368 111
	443 450	895 853
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette du placement – Fonds de prévention	(30 974)	(256)
Variation nette des placements cotés en bourse	(302 513)	(3 067 617)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(10 043)	(18 518)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	–	300
Acquisition d'actifs incorporels	(132 848)	(31 430)
	(476 378)	(3 117 521)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire	(38)	38
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(32 966)	(2 221 630)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 504 277	3 725 907
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	1 471 311	1 504 277

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Notes complémentaires

au 31 mars 2026

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre est constitué en vertu du *Code des professions du Québec* et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Il regroupe et encadre ses membres qui exercent les professions d'orthophoniste et d'audiologiste à titre et à activités réservées dans le but de protéger le public.

2. Prévisions budgétaires

Les chiffres présentés dans l'état des résultats et les renseignements complémentaires sous la colonne « Budget » sont fournis à titre d'information seulement et n'ont pas fait l'objet d'un audit.

3. Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et actifs incorporels amortissables.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports relatifs aux immobilisations sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations puis amortis au même rythme que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Les produits provenant des activités de formation sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client.

Les produits provenant des amendes sont comptabilisés lorsqu'ils deviennent exigibles et que leur encaissement est raisonnablement certain.

Les cotisations, les revenus de placement et tous les autres produits sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Ventilation des charges

L'Ordre applique la méthode de répartition des charges par fonction. Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les charges indirectes sont attribuées en fonction d'une clé de répartition selon un prorata pour chacun des départements. Les pourcentages de répartition de ces charges ont été déterminés par la direction en fonction des charges directement attribuables à chacune des fonctions.

Notes complémentaires

au 31 mars 2026

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	MÉTHODES	TAUX ET PÉRIODE
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	10 ans
Matériel de tournage	Dégressif	20 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, le taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	MÉTHODES	TAUX ET PÉRIODES
Site Web	Linéaire	3 ans
Logiciel d'inscription des membres	Dégressif	30 %
Logiciel de formation continue	Linéaire	3 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Fonds de stabilisation des primes d'assurance

En vertu du contrat d'assurance responsabilité des membres de l'Ordre, une somme de 50 000 \$ est déposée auprès de l'assureur afin de garantir la stabilité des primes. Ce dernier pourra prélever jusqu'à 50 000 \$ pour compenser les pertes du programme pour une année.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Ordre qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Notes complémentaires

au 31 mars 2026

Évaluation ultérieure

L'Ordre évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements des fonds de prévention et de stabilisation des primes d'assurance.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements négociés en bourse.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

4. Débiteurs

	2026	2025
	\$	\$
Clients	14 573	27 672
Provision pour créances douteuses	(310)	—
	14 263	27 672
Autres	17 783	7 763
	32 046	35 435

Notes complémentaires

au 31 mars 2026

5. Placements

	2026	2025
	\$	\$
Placements négociés en bourse ^(a)	4 370 251	3 995 800
Fonds de prévention	60 468	29 494
Fonds de stabilisation des primes d'assurance	50 000	50 000
	4 480 719	4 075 294

a) Les placements cotés en bourse se composent de fonds négociés en bourse (FNB) et de fiducies de redevance.

6. Immobilisations corporelles

	COÛT	2026 AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	2025 VALEUR NETTE
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	172 511	147 429	25 082	31 394
Matériel informatique	287 429	242 645	44 784	51 232
Améliorations locatives	240 530	191 035	49 495	73 549
Matériel de tournage	2 890	1 825	1 065	1 331
	703 360	582 934	120 426	157 506

7. Actifs incorporels

	COÛT	2026 AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	2025 VALEUR NETTE
	\$	\$	\$	\$
Site Web	153 967	114 343	39 624	28 129
Logiciel d'inscription des membres	316 362	256 596	59 766	83 923
Logiciel de formation continue	47 797	44 901	2 896	7 506
Logiciel CRM – en cours de développement ^(a)	99 405	–	99 405	–
	617 531	415 840	201 691	119 558

a) Le logiciel CRM est en cours de développement et n'est pas amorti. L'amortissement débutera lorsque le logiciel sera complété et disponible pour utilisation.

8. Emprunt bancaire

L'Ordre détient une marge de crédit sous forme de carte de crédit d'un montant autorisé de 80 000 \$, portant intérêt au taux 8,20 %.

Notes complémentaires

au 31 mars 2026

9. Créditeurs

	2026	2025
	\$	\$
Fournisseurs et charges courues	112 003	49 071
Salaires et vacances à payer	430 762	368 623
Office des professions à payer	148 672	146 032
Assurances responsabilité à payer	30 115	128 056
Taxes de vente	512 922	502 114
	1 234 474	1 193 896

Au 31 mars 2026, les sommes à remettre à l'État totalisent 553 233 \$ (526 604 \$ au 31 mars 2025).

10. Produits perçus d'avance

	2026	2025
	\$	\$
Cotisations	3 478 616	3 288 471
Formation continue	28 938	22 033
	3 507 554	3 310 504

11. Apports reportés

Les apports reportés sont constitués d'une subvention reçue du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec pour le développement d'une formation d'appoint en ligne portant sur les troubles de la fluidité. Cette formation vise à permettre aux personnes immigrantes formées à l'étranger d'acquérir les compétences manquantes, afin de faciliter leur intégration à la profession d'orthophoniste au Québec. Le tableau suivant présente les sommes non engagées à la fin de l'exercice :

	2026	2025
	\$	\$
Solde au début	—	—
Encaissements de l'exercice	37 384	—
Constatés à titre de produits de l'exercice	(33 178)	—
Solde à la fin	4 206	—

Notes complémentaires

au 31 mars 2026

12. Apports reportés afférents aux immobilisations

CHARGES	2026 \$	2025 \$
Solde au début	46 140	61 520
Apport constaté à titre de produits de l'exercice	(15 380)	(15 380)
	30 760	46 140

Ces apports affectés sont amortis linéairement au même rythme que l'immobilisation à laquelle ils sont rattachés, soit les améliorations locatives, sur une période de 10 ans.

13. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 372 312 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

	BAIL \$	LICENCES INFORMATIQUES \$	TOTAL \$
2027	127 848	44 400	172 248
2028	127 848	29 600	157 448
2029	42 616	—	42 616
	298 312	74 000	372 312

14. Fonds affectés à l'interne

Le conseil d'administration de l'Ordre a résolu de créer des affectations internes dont l'objet est d'accumuler des sommes permettant de soutenir les dépenses futures prévues pour ces affectations. Le détail des mouvements des affectations est le suivant :

	SOLDE 31 MARS 2025 \$	AFFECTATION \$	UTILISATION \$	SOLDE 31 MARS 2026 \$
Sécurité informationnelle – Fonds dédié	400 000	—	—	400 000

L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

15. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Ordre est exposé au 31 mars 2026 sont détaillés ci-après.

Notes complémentaires

au 31 mars 2026

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux comptes clients.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Ordre l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Ordre est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des fonds négociés en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2026

	BUDGET	2026	2025
	\$	\$	\$
ANNEXE A – ADMISSION, ÉQUIVALENCE ET TABLEAU DES MEMBRES			
Salaires et charges sociales	282 182	283 521	277 901
Perfectionnement	2 000	1 450	1 356
Représentation et déplacement	2 000	1 387	1 535
Abonnements, adhésions et contributions	1 690	1 773	1 260
Formations destinées aux candidats	9 000	5 040	3 339
Dépenses du comité	12 500	12 071	11 758
Honoraires professionnels	70 000	28 000	–
Autres	–	97	–
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	178 878	178 818	178 375
	558 250	512 157	475 524

ANNEXE B – INSPECTION PROFESSIONNELLE

Salaires et charges sociales	369 507	338 568	330 438
Perfectionnement	7 200	14 394	6 740
Représentation et déplacement	7 500	2 480	7 807
Honoraires professionnels	800	450	320
Dépenses du comité	14 900	11 694	17 045
Autres	–	240	–
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	197 384	197 319	217 515
	597 291	565 145	579 865

ANNEXE C – FORMATION CONTINUE

Salaires et charges sociales	253 497	254 700	247 557
Représentation et déplacement	1 000	79	–
Honoraires	36 000	24 329	44 058
Frais technologiques et autre matériel	–	–	147
Location de salles et d'équipements	2 500	727	250
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	136 678	136 633	175 292
	429 675	416 468	467 304

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2026

	BUDGET	2026	2025
	\$	\$	\$
ANNEXE D – CONSEIL DE DISCIPLINE			
Expertises, enquêtes et autres services externes	1 300	932	20 724
Frais de publication	250	–	847
Dépenses du comité	3 500	102	3 382
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	555	555	14 979
	5 605	1 589	39 932

ANNEXE E – EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE			
Honoraires professionnels	5 700	–	618
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	–	–	371
	5 700	–	989

ANNEXE F – SERVICES AUX MEMBRES			
Bourses et mérites	20 500	13 662	17 371
Événements et rencontres	41 000	33 979	–
Honoraires professionnels	–	391	245
Dépenses du comité	3 000	1 307	3 038
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	26 477	26 468	12 398
	90 977	75 807	33 052

ANNEXE G – NORMES PROFESSIONNELLES ET SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION			
Salaires et charges sociales	355 333	357 020	252 072
Perfectionnement	2 000	3 810	990
Représentation et déplacement	500	2 071	556
Honoraires professionnels	12 000	4 420	24 562
Autres	350	281	–
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	197 264	197 199	166 988
	567 447	564 801	445 168

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2026

	BUDGET	2026	2025
	\$	\$	\$
ANNEXE H – BUREAU DU SYNDIC			
Salaires et charges sociales	280 725	282 057	266 728
Perfectionnement	2 500	–	825
Représentation et déplacement	600	799	409
Expertises, enquêtes et autres services externes	63 625	83 990	32 638
Honoraires professionnels	1 500	–	83
Dépenses de comité	1 500	–	–
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	196 859	196 793	180 497
	547 309	563 639	481 180

ANNEXE I – COMITÉ DE RÉVISION			
Honoraires	–	736	799
Dépenses de comité	–	377	–
Formation	–	600	–
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	919	919	480
	919	2 632	1 279

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2026

	BUDGET	2026	2025
	\$	\$	\$
ANNEXE J – GOUVERNANCE ET REDDITION DE COMPTES			
Salaires et charges sociales	355 510	357 197	330 330
Perfectionnement	–	275	–
Représentation et déplacement	–	275	–
Dépenses du conseil d'administration	59 000	52 163	53 487
Dépenses du comité de gouvernance	2 500	1 896	2 746
Dépenses du comité <i>ad hoc</i> du CA	–	–	59
Honoraires professionnels	10 000	12 439	337
Honoraires de l'auditeur	12 000	10 800	10 500
Assemblée générale annuelle	13 000	13 158	13 031
Élections	–	–	6 204
Rapport annuel et OPQ	11 000	21 970	11 105
Dépenses du comité d'audit	3 000	4 184	2 710
Dépenses du comité ressources humaines	2 000	2 204	1 434
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	255 734	255 649	259 291
	723 744	732 210	691 234

ANNEXE K – COMMUNICATIONS

Salaires et charges sociales	314 348	315 840	297 990
Perfectionnement	3 000	2 884	1 612
Représentation et déplacement	1 000	701	1 249
Promotion et publicité	29 000	24 955	24 444
Poste et messagerie	1 300	1 675	1 058
Abonnements et adhésions	31 000	30 264	33 296
Programmation et maintien du site Web	3 750	3 825	3 466
Honoraires professionnels	3 600	5 436	715
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	206 912	206 843	218 403
	593 910	592 423	582 233

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2026

	BUDGET	2026	2025
	\$	\$	\$
ANNEXE L – AUTRES CHARGES			
Salaires et charges sociales	760 898	764 508	737 476
Perfectionnement	15 000	18 554	13 592
Représentation et déplacement	7 000	10 417	4 727
Honoraires professionnels	72 500	55 587	100 706
Abonnements et adhésions	17 000	16 802	15 507
Fournitures et frais de bureau	8 000	5 155	15 097
Impression, photocopies et courrier	3 000	3 336	3 154
Télécommunications	15 000	12 319	11 425
Licences informatiques	118 000	115 905	111 184
Recrutement de personnel	8 000	867	13 008
Dons et soutien	–	83	–
Autres frais relatifs aux employés	4 000	2 124	–
Entretien et équipement de bureau	4 700	4 060	3 722
Assurance responsabilité	7 850	8 584	6 624
Location d'espace de bureau	165 000	165 813	164 440
Mauvaises créances	–	310	250
Frais de carte de crédit	72 300	93 482	83 547
Frais de traitement de la paie	4 000	4 149	4 162
Frais bancaires	14 000	17 303	14 582
Amortissement - équipement informatique	15 500	16 491	17 898
Amortissement - mobilier de bureau	6 559	6 354	8 182
Amortissement - améliorations locatives	24 053	24 053	24 053
Amortissement - logiciel	34 300	32 288	48 884
Amortissement - site Web	21 000	18 427	22 206
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	–	–	163
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	–	225	–
	1 397 660	1 397 196	1 424 589

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2026

	BUDGET	2026	2025
	\$	\$	\$
RÉPARTITION DES CHARGES D'ADMINISTRATION			
Admission (annexe A)	(178 878)	(178 818)	(178 375)
Inspection professionnelle (annexe B)	(197 384)	(197 319)	(217 515)
Formation continue (annexe C)	(136 678)	(136 633)	(175 292)
Discipline (annexe D)	(555)	(555)	(14 979)
Exercice illégal et usurpation de titre (annexe E)	–	–	(371)
Services aux membres (annexe F)	(26 477)	(26 468)	(12 398)
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe G)	(197 264)	(197 199)	(166 988)
Bureau du syndic (annexe H)	(196 859)	(196 793)	(180 497)
Comité de révision (annexe I)	(919)	(919)	(480)
Gouvernance et reddition de comptes (annexe J)	(255 734)	(255 649)	(259 291)
Communications (annexe K)	(206 912)	(206 843)	(218 403)
	(1 397 660)	(1 397 196)	(1 424 589)



COORDINATION

Arianne Morel

Coordonnatrice aux communications

CONCEPTION GRAPHIQUE ET PRODUCTION

Uzin3 | communicateurs graphiques

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives du Canada

ISBN : 978-2-9818234-7-2



Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec

630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 800, Montréal (Québec) H3A 1E4
Téléphone : 514 282-9123 Sans frais : 1 888 232-9123 Télécopieur : 514 282-9541

ooaq.qc.ca